



Bulletin Officiel

N° 5730 Lundi 12 Novembre 2018

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

COMMUNIQUE DU CMF

DESIGNATION D'UN INTERLOCUTEUR UNIQUE POUR L'ECHANGE DE RENSEIGNEMENTS EN MATIERE FISCALE 2

AVIS DES SOCIETES

EMPRUNT OBLIGATAIRE

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING « CIL 2018-1 » 3-7

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE – BTK - 8-13

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

TUNISIE LEASING ET FACTORING 2018 SUBORDONNE 14-20

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

UNIFACTOR 2018 21-24

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

25-26

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2018

- SICAV TRESOR
- SICAV L'EPARGNANT
- SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE
- SICAV OPPRTUNITY

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- STEG INTERNATIONAL SERVICES

COMMUNIQUE DU CMF

Il est porté à la connaissance des institutions financières prévues par les dispositions de l'article 17 nouveau du code des droits et procédures fiscaux à savoir, les intermédiaires en bourse, les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte des tiers ainsi que celles de gestion de fonds, les sociétés d'investissement, la société de dépôt, de compensation et de règlement Tunisie Clearing, que dans le cadre des travaux en vue de se conformer aux normes internationales d'échange de renseignements à la demande en matière fiscale et notamment celles relatives aux réponses aux demandes de renseignements émises par les Etats liés à la Tunisie par des conventions d'échange de renseignements et d'assistance en matière fiscale, et en application des dispositions de l'article 17 bis du code susvisé, elles sont appelées à désigner un interlocuteur unique qui représentera l'institution, pour la réception des demandes de renseignements émises par la Direction Générale des Impôts relevant du Ministère des Finances et la communication des renseignements demandés et ce, par courrier électronique à l'adresse **recod@finances.gov.tn**

Aussi, il est demandé aux institutions susvisées de communiquer, à la Direction Générale des Impôts, sise au 93 Avenue Hedi Chaker Tunis, par écrit ou par courrier électronique à l'adresse susvisée et ce dans un délai ne dépassant pas le 31 juillet 2018, les informations ci-après:

- L'identité de l'interlocuteur unique désigné ;
- L'adresse électronique de l'interlocuteur unique désigné, ainsi que son numéro de téléphone administratif.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire

« CIL 2018-1 »

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **26 avril 2018** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2018, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **9 octobre 2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de cinq (5) Millions de Dinars susceptible d'être porté à quinze (15) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2018/1 » comme suit :

- Montant : **5 Millions** de Dinars susceptible d'être porté à **15 Millions** de Dinars ;
- Durée : **5 ans** ;
- Taux : **10,6%** et/ou **TMM+2,5%** brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Renseignements relatifs à l'opération :

Dénomination de l'emprunt : « CIL 2018-1 »

Montant : 5 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 15 000 000 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

- Suite -

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Un taux fixe de 10,6% brut par an et/ou variable TMM+2,5%, ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois d'octobre 2017 au mois de septembre 2018) majorée de 2,5%.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 10,6% l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : 2,5% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2018-1 » seront émises sur une durée de 5 ans:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 3 ans.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,643 Années.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

- Suite -

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17 janvier 2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **17 janvier 2019**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17 janvier 2024**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 Janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17 Janvier 2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13 novembre 2018** et clôturées au plus tard le **17 janvier 2019**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (**15.000.000 DT**) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **150 000** obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à **15.000.000** dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17 janvier 2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11 février 2019**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13 novembre 2018** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement «CGI», Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie : Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **12 Juillet 2018**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **23 Octobre 2018**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **CIL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès la clôture de l'emprunt «**CIL 2018-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 18-1011 en date du 29 Octobre 2018, du document de référence « CIL 2018 » enregistré par le CMF sous le n° 18-006 en date du 09 Octobre 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2019.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité de la Compagnie Internationale de leasing « CIL » relatifs au quatrième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 20 janvier 2019.

AVIS DE SOCIETES

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
sans recours à l'appel public à l'épargne**

**BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE
BTK – GROUPE BPCE**

Société Anonyme au capital de 200 000 000 Dinars
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V- 1001- TUNIS
Registre de Commerce : B 152691996
Tél. : 71 204 000 Fax : 71 343106

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
«Emprunt Subordonné BTK 2018-1»**

**De 10.000.000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15.000.000 de dinars
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

1 - Décisions à l'origine de l'emprunt

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTK, réunie le 19 Juillet 2018, a décidé d'émettre au cours des exercices 2018 et 2019, un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés pour un montant total maximum de 50 millions de dinars à réaliser en une ou plusieurs tranches et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités, les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Le Conseil d'Administration, réuni le 4 octobre 2018, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné pour un montant maximum de 30 millions de dinars en une ou plusieurs tranches sans recours à l'appel Public à l'Epargne aux conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux d'intérêts au choix de l'investisseur :
 - Taux Variable : Entre TMM+3% et TMM + 3,5% brut maximum l'an.
 - Taux Fixe : Entre 10,5% brut l'an et 11,0% brut maximum l'an.
 - Date prévue pour la clôture des opérations de souscription : 31 décembre 2018

Le Conseil d'Administration a également délégué tout pouvoir au Directeur Général de la BTK pour fixer les modalités et les conditions de chaque tranche de l'émission de l'emprunt obligataire en fonction des conditions du marché.

A cet effet, la Direction Générale a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné pour un montant de 10 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15 millions de dinars selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	Taux Fixe : 10,5% Taux Variable : TMM + 3,00%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 1 ^{ère} année

- Suite -

2-Renseignements relatifs à l'opération

Montant : L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2018-1 » est d'un montant de 10 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 de dinars divisé en 100 000 obligations susceptibles d'être portées à 150 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier - CMF.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **26/10/2018** et clôturés au plus tard le **31/12/2018**.

Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (15 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 150 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **31/12/2018** et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

But de l'émission : L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2018-1» permettra à la banque de disposer d'une ressource longue pour financer les projets d'investissement des PME.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la Banque de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°2018-06 du 5 juin 2018 relative aux normes d'adéquation des fonds propres applicables aux Banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

3-Caractéristiques des titres émis

La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance ci-dessous). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations.

Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Dénomination de l'emprunt : « Emprunt Subordonné BTK 2018-1 »

Nature des titres : Titres de créance

- Suite -

Forme des titres : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances ci-dessous)

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/12/2018**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **31/12/2018** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,0% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **décembre** de l'année N-1 au mois de **novembre** de l'année N.
- **Taux fixe :** Taux annuel brut de **10,5%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/12/2023**.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

- Suite -

Paiement : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 décembre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **31/12/2019**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de septembre 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 6,189% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,189%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,00% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 10,5% l'an pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt

- **Durée totale :** Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de 5 ans.
- **Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne pour l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2018-1» est de 3 ans.
- **Duration :** La duration pour les présentes obligations de cet emprunt subordonné est de 2,777 années.

Mode de placement : Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt subordonné se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt **ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés**.

Cessibilité des obligations : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés**.

Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

- Suite -

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 4 août 2014 sous le numéro 14/002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie : Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Domiciliation de l'emprunt : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2018-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférentes.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées : Même mode de représentation que les porteurs d'obligation ordinaires.

- Suite -

FACTEURS DE RISQUES SPECIFIQUES LIES AUX OBLIGATIONS SUBORDONNEES

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) **telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**.

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième et au quatrième trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement, après le 20 octobre 2018 et le 20 janvier 2019. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**Emprunt Obligataire Subordonné
« TL 2018 Subordonné »**

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **01/06/2017** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires subordonnés, d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **27/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « **TL 2018 Subordonné** » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars aux conditions suivantes :

- Montant : 20 MDT susceptible d'être porté à 30 MDT ;
- Taux variable : TMM + 2,20% brut l'an au minimum et TMM + 3% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 7,80% brut l'an au minimum et 9% brut l'an au maximum ;
- Durée : de 5 à 10 ans.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de la situation du marché obligataire, le Conseil d'Administration tenu en date du **28/08/2018** a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

- Montant : 20 MDT susceptible d'être porté à 30 MDT ;
- Taux variable : TMM + 2,20% brut l'an au minimum et TMM + 3% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 9% brut l'an au minimum et 12% brut l'an au maximum ;
- Durée : de 5 à 10 ans.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et les durées à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 10,60% et/ou TMM+2,70% sur 5 ans.
- Catégorie B : 11,00% et/ou TMM+3,00% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

- Suite -

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « TL 2018 Subordonné » est d'un montant de **20 Millions de dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars**, divisé en 200 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portés à 300 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « TL 2018 Subordonné » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **29/10/2018** et clôturées au plus tard le **17/01/2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/01/2019**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/01/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **28/01/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **29/10/2018** aux guichets de **TUNISIE VALEURS** (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques

- Suite -

n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination de l'emprunt** : «TL 2018 Subordonné»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (TUNISIE VALEURS).

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/01/2019**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **17/01/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées «TL 2018 Subordonné » seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,70% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 270 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.
 - Taux fixe : Taux annuel brut de 10,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

- Suite -

- Taux fixe : Taux annuel brut de 11,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/01/2024** pour la catégorie A et le **17/01/2026** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **17 janvier** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17/01/2020**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **17/01/2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **17/01/2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,60%** l'an pour la catégorie A et de **11,00%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

Catégorie A : La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de septembre 2018 à titre indicatif, qui est égale à 6,189% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,889%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,70% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Catégorie B : La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de septembre 2018 à titre indicatif, qui est égale à 6,189% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,189%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,00% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «**TL 2018 Subordonné**» sont émises selon deux catégories :

- Suite -

- ✓ une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,643 années** pour la catégorie A et **4,037 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 11/10/2018 sous le n°18-007. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

En date du **13 décembre 2017**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à **F2 (tun)**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB- (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28 septembre 2018**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

- Suite -

Les souscriptions seront reçues aux guichets de Tunisie Valeurs (Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « TL 2018 subordonné » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE VALEURS**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt subordonné « **TL 2018 subordonné** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage dès la clôture de l'emprunt subordonné « TL 2018 subordonné » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de **TUNISIE CLEARING** en vue de la prise en charge des titres souscrits

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**)

- Suite -

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les banques et établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société de leasing un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 11/10/2018 sous le numéro 18-1009, du document de référence « TLF 2018 » enregistré par le CMF en date du 11/10/2018 sous le n°18-007 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre et au quatrième trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement, après le 20 octobre 2018 et le 20 janvier 2019.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre et au quatrième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 octobre 2018 et le 20 janvier 2019.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2018 pour tout placement sollicité après le 31/08/2018. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« UNIFACTOR 2018 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'UNIFACTOR réunie le **22/05/2015** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total ne dépassant pas les 150 millions de dinars dans un délai de cinq années et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **10/04/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars d'une durée de 5 ans aux taux suivants :

- Taux variable : TMM+2,5% ;
- Taux fixe : 8,45%.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de la situation du marché obligataire, le Conseil d'Administration tenu en date du 24/07/2018 a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

- Montant : 20 MDT ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux variable : TMM + 2,5% ;
- Taux fixe : 9,25%.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «UNIFACTOR 2018 ».

Montant : 20 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

- Suite -

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt « UNIFACTOR 2018 » seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 9,25% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,50% ;

✓ Taux fixe

Taux annuel brut de 9,25% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

✓ Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,50% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année N-1 au mois d'Octobre de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **9,25%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2018 à titre indicatif, qui est égale à 5,845%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,345%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,50%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations des Catégories A et B du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,682** années.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/11/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/11/2018**, et ce, même en cas de prorogation de cette date

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour toutes les catégories. L'emprunt sera amorti en totalité le **30/11/2023** pour toutes les catégories.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 novembre** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **30/11/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **30/11/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/09/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **30/11/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/11/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **10/12/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10/09/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de AMEN INVEST intermédiaire en bourse – Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **UNIFACTOR 2018** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **BNA CAPITAUX**, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 03/08/2018, la note à long terme «BB (tun)» à l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2018 » objet de la présente note d'opération.

- Suite -

Cotation en bourse :

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société UNIFACTOR s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « UNIFACTOR 2018 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la Tunisie Clearing :

UNIFACTOR s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2018 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°18-1004 en date du 20/08/2018, du document de référence « Unifactor 2018 » enregistré par le CMF sous le n°18-005 en date du 20/08/2018, des états financiers intermédiaires de l'émetteur relatifs arrêtés au 30/06/2018 pour tout placement sollicité après le 31/08/2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2018.

La note d'opération et le document de référence « UNIFACTOR 2018 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de UNIFACTOR – Ennour Building – Centre Urbain Nord 1004 Tunis; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de AMEN INVEST intermédiaire en bourse – Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de UNIFACTOR : www.unifactor.com.tn

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur relatifs arrêtés au 30/06/2018 ainsi que les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 d'Unior Factoring seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard respectivement le 31/08/2018 et le 31/10/2018.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	177,711	177,780		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	120,875	120,927		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	98,966	102,899	102,939		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	105,983	106,032		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	106,287	106,330		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	-	100,453	100,472		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
7	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,856	15,862		
8	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	115,900	115,942		
9	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,097	1,132	1,132		
10	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	104,597	104,678		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
11	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,632	1,633		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION								
12	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,981	42,995		
13	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	58,046	58,066		
14	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	126,803	126,703		
15	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	120,593	120,113		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
16	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	152,451	152,345		
17	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	565,479	563,829		
18	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	129,368	129,156		
19	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	135,033	134,903		
20	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	132,676	132,696		
21	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	110,617	110,888		
22	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	118,208	117,704		
23	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	172,647	172,676		
24	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	98,491	98,314		
25	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	108,729	108,555		
26	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	170,174	169,945		
27	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	148,995	148,676		
28	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	109,049	109,019		
29	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	119,045	119,127		
30	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	23,379	23,313		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
31	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2263,204	2261,402		
32	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	130,721	129,804		
33	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	163,303	163,231		
34	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	194,156	193,425		
35	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	18,666	18,543		
36	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 **	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	en dissolution	en dissolution		
37	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,853	2,850		
38	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,471	2,469		
39	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,222	1,232		
40	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,157	1,159		
41	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,164	1,164		
42	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,158	1,157		
43	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	125,117	124,953		
44	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	126,861	126,621		
45	FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1036,800	1116,063	1113,761		
46	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	11,464	11,403		
47	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,811	10,738		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
48	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	108,185	108,651	108,692
49	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,092	102,789	102,819
50	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,266	105,029	105,070
51	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	102,783	103,081	103,126
52	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	104,613	104,661
53	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	107,299	107,299	107,333
54	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	104,822	105,078	105,125
55	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	101,810	101,775	101,808
56	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	103,541	103,540	103,568
57	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	104,289	104,669	104,713
58	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/18	3,827	103,490	103,398	103,438
59	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	106,999	107,297	107,344
60	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,057	105,107	105,142
61	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	103,993	103,811	103,841
62	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	103,270	103,312
63	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	104,210	104,417	104,451
64	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	102,910	103,102	103,149
65	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,024	104,123	104,162
66	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	105,352	105,478	105,512
67	SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,018	103,143	103,189
68	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,033	103,022	103,063
69	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	105,331	105,675	105,712
70	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/18	3,391	102,452	102,527	102,562

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	08/05/18	0,424	10,631	10,642	10,646
72	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	103,846	103,544	103,578
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,269	103,878	103,925
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	104,984	105,054	105,094
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	28/05/18	0,405	10,445	10,442	10,445
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
76	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	-	100,265	100,338
SICAV MIXTES								
77	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,435	60,159	60,148
78	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
79	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	97,811	103,183	102,697
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	17,758	18,594	18,606
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	312,798	311,914
83	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	31/05/18	1,286	30,075	30,359	30,348
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2346,304	2470,353	2474,330
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	74,028	77,148	77,119
86	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	55,672	57,565	57,572
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	108,844	118,003	117,971
88	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	104,055	103,933
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	10,990	10,794	10,796
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,950	11,447	11,474
91	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	14,977	14,783	14,782
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	13,451	14,127	14,149
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	14,146	16,338	16,301
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	12,407	14,037	14,015
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	147,896	159,497	159,152
96	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	3,787	141,068	148,574	148,343
97	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,889	9,039	9,002
98	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	109,614	124,297	124,157
99	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	87,316	89,058	89,069
100	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	90,784	91,572	91,578
101	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	96,888	99,089	99,073
102	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	110,961	110,608
103	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	96,246	96,237	96,351
104	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,338	10,302
105	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	101,644	101,328
106	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	164,878	164,159
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	102,772	111,369	112,142
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	109,363	111,455	111,323
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	108,645	122,346	121,766
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	199,619	206,263	206,844
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	184,558	187,935	187,536
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	158,436	163,890	163,723
113	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	23,279	23,645
114	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	148,343	146,794
115	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	112,659	128,142	130,292
116	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9260,148	9214,328
117	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	77,308	77,161
118	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	984,261	1056,468	1052,258
119	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5490,845	6042,553	6015,358
120	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	4974,724	5278,436	5242,676
121	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	101,335	93,012	93,852
122	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	-	-	5000,000
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
123	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	115,210	120,763	120,692
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
124	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 091,766	12 104,108	12 062,623

* SICAV en liquidation anticipée

** FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société « CITY CARS », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAT"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
64. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
65. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
66. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
67. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
68. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
69. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916

20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
46. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
47. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510

58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(3)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(3)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(3)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(3)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 (2)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(3)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
72	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

(3) initialement dénommée LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

SICAV TRESOR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2018

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2018

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV TRESOR pour la période allant du 1er Juillet au 30 Septembre 2018, tels qu'annexés au présent rapport.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV TRESOR, comprenant le bilan au 30 Septembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV TRESOR arrêtés au 30 Septembre 2018, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société SICAV TRESOR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

- Les emplois en titres émis ou garantie par la « Banque Internationale Arabe de Tunisie » représentent 20,89% de l'actif total au 30 Septembre 2018, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Toutefois, les certificats de dépôts émis par la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE et souscrits par SICAV TRESOR bénéficient de la garantie de la BANQUE DE TUNISIE. Cette garantie représente 13,13% du total actif de la SICAV TRESOR au 30 Septembre 2018.

Tunis, le 30 octobre 2018

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

SICAV TRESOR

BILANS COMPARES		NOTE	30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	177 750 642,019	228 351 846,578	187 482 559,215
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		38 562 137,131	48 253 850,634	47 293 332,234
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		134 575 121,388	175 517 871,244	135 557 034,681
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		4 613 383,500	4 580 124,700	4 632 192,300
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	50 693 384,150	92 553 707,788	106 954 790,382
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		48 279 720,145	91 982 330,763	101 940 531,144
AC2-B	DISPONIBILITES		2 413 664,005	571 377,025	5 014 259,238
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	6 638,674	0,000	0,000
TOTAL ACTIF			228 450 664,843	320 905 554,366	294 437 349,597
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	95 363,646	132 142,306	129 481,069
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	74 927,070	921 549,566	93 553,159
TOTAL PASSIF			170 290,716	1 053 691,872	223 034,228
ACTIF NET			228 280 374,127	319 851 862,494	294 214 315,369
CP1 CAPITAL					
CP1	CAPITAL	CP1	221 329 947,652	311 471 011,418	284 043 740,634
CP2 SOMMES DISTRIBUABLES					
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		765,438	2 932,759	2 674,884
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		8 269 556,022	8 868 926,954	11 544 025,065
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		-1 319 894,985	-491 008,637	-1 376 125,214
ACTIF NET			228 280 374,127	319 851 862,494	294 214 315,369
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			228 450 664,843	320 905 554,366	294 437 349,597

SICAV TRESOR

			Période du	Période du	Période du	Période du	
ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	01/07/2018 au 30/09/2018	01/01/2018 au 30/09/2018	01/07/2017 au 30/09/2017	01/01/2017 au 30/09/2017	31/12/2017
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	2 102 013,220	6 449 581,000	2 620 630,942	9 580 896,627	12 145 152,604
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		584 758,021	1 747 092,960	630 085,440	1 862 049,304	2 481 629,304
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		1 517 255,199	4 505 884,740	1 990 545,502	7 519 568,223	9 464 244,200
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		0,000	196 603,300	0,000	199 279,100	199 279,100
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	814 583,929	3 099 162,089	936 810,218	1 708 075,021	2 585 816,840
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		9 785,446	47 084,571	12 254,091	26 608,643	26 608,645
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		804 798,483	3 052 077,518	884 106,155	1 641 016,406	2 429 354,277
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		0,000	0,000	40 449,972	40 449,972	129 853,918
REVENUS DES PLACEMENTS			2 916 597,149	9 548 743,089	3 557 441,160	11 288 971,648	14 730 969,444
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-305 323,287	-1 020 344,706	-409 701,848	-1 276 834,950	-1 667 708,464
REVENU NET DES PLACEMENTS			2 611 273,862	8 528 398,383	3 147 739,312	10 012 136,698	13 063 260,980
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-79 232,631	-258 842,361	-379 491,937	-1 143 209,744	-1 519 235,915
RESULTAT D'EXPLOITATION			2 532 041,231	8 269 556,022	2 768 247,375	8 868 926,954	11 544 025,065
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-801 799,180	-1 319 894,985	-149 267,251	-491 008,637	-1 376 125,214
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE			1 730 242,051	6 949 661,037	2 618 980,124	8 377 918,317	10 167 899,851
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		801 799,180	1 319 894,985	149 267,251	491 008,637	1 376 125,214
PR4-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		-14 060,080	-243 508,069	672 851,060	1 195 343,302	1 586 189,250
PR4-C	+/- VALUES REALISEES./CESSION TITRES		-49,683	3 014,616	-726 637,550	-1 844 098,925	-2 278 141,741
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		0,000	-2 668,131	0,000	0,000	0,000
RESULTAT NET DE LA PERIODE			2 517 931,468	8 026 394,438	2 714 460,885	8 220 171,331	10 852 072,574

SICAV TRESOR
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2018 AU 30-09-2018

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du	Période du		
	01/07/2018	01/01/2018	01/07/2017	01/01/2017	31/12/2017	
	au	au	au	au		
	30/09/2018	30/09/2018	30/09/2017	30/09/2017		
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION					
	2 517 931,468	8 026 394,438	2 714 460,885	8 220 171,331	10 852 072,574	
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	2 532 041,231	8 269 556,022	2 768 247,375	8 868 926,954	11 544 025,065
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-14 060,080	-243 508,069	672 851,060	1 195 343,302	1 586 189,250
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	-49,683	3 014,616	-726 637,550	-1 844 098,925	-2 278 141,741
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	0,000	-2 668,131	0,000	0,000	0,000
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES					
	0,000	-9 802 158,080	0,000	-12 502 514,180	-12 502 514,180	
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL					
	-31 954 783,152	-64 158 177,600	-5 293 512,192	-21 924 967,146	-50 194 415,514	
	SOUSCRIPTIONS					
	50 618 364,317	222 390 967,416	114 003 844,555	331 302 621,718	449 595 598,990	
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	50 240 000,000	219 114 200,000	113 370 300,000	326 049 400,000	442 746 900,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	-888 621,286	-3 788 245,476	-1 891 992,609	-5 178 419,523	-7 135 707,952
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	170,685	4 068 635,873	1 049,659	6 068 389,628	6 069 470,103
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX EN COURS(S)	1 266 814,918	2 996 377,019	2 524 487,505	4 363 251,613	7 914 936,839
	RACHATS					
	-82 573 147,469	-286 549 145,016	-119 297 356,747	-353 227 588,864	-499 790 014,504	
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-81 953 800,000	-282 701 700,000	-118 602 100,000	-347 368 300,000	-491 917 800,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	1 449 545,037	4 905 114,078	1 979 596,141	5 526 404,604	7 951 619,117
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-278,408	-4 436 287,090	-1 098,132	-6 531 433,218	-6 532 771,568
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX EN COURS(R)	-2 068 614,098	-4 316 272,004	-2 673 754,756	-4 854 260,250	-9 291 062,053
	VARIATION DE L'ACTIF NET					
	-29 436 851,684	-65 933 941,242	-2 579 051,307	-26 207 309,995	-51 844 857,120	
AN4	ACTIF NET					
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	257 717 225,811	294 214 315,369	322 430 913,801	346 059 172,489	346 059 172,489
AN4-B	FIN DE PERIODE	228 280 374,127	228 280 374,127	319 851 862,494	319 851 862,494	294 214 315,369
AN5	NOMBRE D' ACTIONS					
AN5-A	DEBUT DE PERIODE	2 570 352	2 889 089	3 219 927	3 380 798	3 380 798
AN5-B	FIN DE PERIODE	2 253 214	2 253 214	3 167 609	3 167 609	2 889 089
	VALEUR LIQUIDATIVE					
A-	DEBUT DE PERIODE	100,265	101,836	100,136	102,360	102,360
B-	FIN DE PERIODE	101,313	101,313	100,975	100,975	101,836
AN6	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE					
	4,15%	3,93%	3,32%	3,20%	3,23%	

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PERIODE DU 01.01.2018 AU 30.09.2018

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 30-09-2018 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2-2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/09/2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV TRESOR figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société SICAV TRESOR ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

2-3 Evaluation des autres placements :

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30/09/2018, la différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 Note sur le portefeuille titres:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2018	% de l'Actif Net
AC1-A. Obligations de sociétés		37,720,687.404	38,562,137.131	16.89
AIL 2014/1	10,000	200,000.000	201,984.000	0.09
AMEN BANK 2009 A	30,000	1,199,100.000	1,199,244.000	0.53
AMEN BANK 2009 B	30,000	1,199,100.000	1,199,292.000	0.53
AMEN BANK 2010 SUB	50,000	2,332,000.000	2,342,880.000	1.03
AMEN BANK 2011/1 SUB	30,000	900,000.000	900,600.000	0.39
AMEN BANK2008	10,000	500,000.000	510,200.000	0.22
ATB 2007/1(20 ANS)	20,000	900,000.000	919,760.000	0.40
ATB 2007/1(25 ANS)	31,000	1,735,608.000	1,774,965.600	0.78
ATB 2009/A2	15,000	187,500.000	191,232.000	0.08
ATB 2009/B1	5,000	300,000.000	305,024.000	0.13
ATB SUB 2017 A	22,000	2,200,000.000	2,275,563.647	1.00
ATL 2011	15,000	300,000.000	309,456.000	0.14
ATL 2013/1	10,000	400,000.000	409,656.000	0.18
ATL 2014/1	5,000	100,000.000	103,168.000	0.05
ATL 2014/3	20,000	800,000.000	831,184.000	0.36
ATL 2015/1	10,000	800,000.000	811,008.000	0.36
ATTIJARI LEASING 2012-1/C	10,000	200,000.000	203,424.000	0.09
ATTIJARI LEASING 2014-1/B	5,000	100,000.000	101,864.000	0.04
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10,000	800,000.000	822,160.000	0.36
BH 2009	70,000	3,766,000.000	3,920,168.000	1.72
BH 2013/1	10,000	285,000.000	289,032.000	0.13
BNA 2009	10,000	399,700.000	408,124.000	0.18
BTE 2009	50,000	500,000.000	500,920.000	0.22
BTE 2010	15,000	300,000.000	300,624.000	0.13
BTE 2011/A	20,000	400,000.000	415,008.000	0.18
BTK 2009	50,000	2,332,046.154	2,407,646.154	1.05
BTK 2014/1SUB	10,000	400,000.000	418,688.000	0.18
CHO 2009/BIAT	7,000	175,000.000	183,506.400	0.08
CHO COMPANY 2009/BIAT	3,000	75,000.000	78,160.800	0.03
CIL 2014/1	10,000	200,000.000	202,464.000	0.09
CIL 2014/2	10,000	400,000.000	416,256.000	0.18
CIL 2015/1	15,000	600,000.000	610,860.000	0.27
CIL 2017/1	30,000	2,400,000.000	2,438,376.000	1.07
HL 2013/2A	15,000	300,000.000	310,176.000	0.14
HL 2013/2B	10,000	600,000.000	620,784.000	0.27
HL 2014/1	10,000	800,000.000	845,952.000	0.37
STB 2008/1	50,000	3,000,000.000	3,073,280.000	1.35
STB 2008/2	2,200	101,533.250	104,618.530	0.05
STB 2010/1	10,000	200,000.000	205,656.000	0.09
STB 2011/A	25,000	356,500.000	368,280.000	0.16
TL 2014/1	5,000	100,000.000	102,460.000	0.04
UIB 2009/1A	30,000	300,000.000	302,616.000	0.13
UIB 2009/1B	40,000	1,598,800.000	1,613,456.000	0.71
UIB 2009/1C	30,000	1,650,000.000	1,666,080.000	0.73
UIB 2011-2	30,000	427,800.000	441,288.000	0.19
UIB 2011/1A	30,000	900,000.000	904,992.000	0.40
AC1-B. Emprunts d'Etat		133,243,779.309	134,575,121.388	58.95
Bons du Trésor Assimilables		133,203,607.300	134,534,356.541	58.93
BTA 5.50% 10/2018	7,832	7,579,809.600	7,914,032.154	3.47
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	61,898	64,654,989.000	66,169,709.374	28.99
BTA 5.50% 02/2020	360	347,580.000	357,604.767	0.16
BTA 5.50% 10/2020	10,500	10,104,050.000	10,547,063.698	4.62

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2018	% de l'Actif Net
BTA 6.90-05/2022 (15 ANS)	16,611	17,413,378.700	17,777,637.454	7.79
BTA 5.6 -08/2022 (12 ANS)	34,700	33,103,800.000	33,308,235.288	14.59
Variation d'estimation des +/- valeurs du portefeuille BTA			-1,539,926.194	-0.67
Emprunt National 2014 CAT. A /5	17,644	40,172.009	40,764.847	0.02
AC1-C. Autres valeurs (Titres OPCVM)		4,610,588.378	4,613,383.500	2.02
FCP HELION MONEO	1,700	173,857.016	175,491.000	0.08
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	42,500	4,436,731.362	4,437,892.500	1.94
Total portefeuille titres		175,575,055.091	177,750,642.019	77.87

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **2,102,013.220 Dinars** du 01.07.2018 au 30.09.2018, contre **2,620,630.942 Dinars** du 01.07.2017 au 30.09.2017 et se détaillant comme

REVENUS	Du 01.07.2018 Au 30.09.2018	Du 01.01.2018 Au 30.09.2018	Du 01.07.2017 Au 30.09.2017	Du 01.01.2017 Au 30.09.2017	31.12.2017
Revenus des obligations de sociétés	584,758.021	1,747,092.960	630,085.440	1,862,049.304	2,481,629.304
Revenus des Emprunts d'Etat	1,517,255.199	4,505,884.740	1,990,545.502	7,519,568.223	9,464,244.200
Revenus des autres valeurs (Titres OPCVM)	0.000	196,603.300	0.000	199,279.100	199,279.100
TOTAL	2,102,013.220	6,449,581.000	2,620,630.942	9,580,896.627	12,145,152.604

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2018, à **48,279,720.145 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Certificats de Dépôt et en bons du trésor à court terme et se détaillant comme suit :

AC2-A-1 Certificats de dépôts :

Désignation	Emetteur	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2018	% de l'Actif Net
Certificats de dépôts à moins d'un an	BIAT		95	47,428,883.344	47,468,528.522	20.79
CDP 10J-01/10/2018	BIAT	6.75	3	1,497,754.211	1,500,000.000	0.66
CDP 10J-03/10/2018	BIAT	6.75	5	2,496,257.018	2,499,250.281	1.09
CDP 10J-04/10/2018	BIAT	6.75	11	5,491,765.44	5,497,526.392	2.41
CDP 10J-05/10/2018	BIAT	6.75	21	10,484,279.476	10,493,704.722	4.60
CDP 10J-06/10/2018	BIAT	6.75	38	18,971,553.337	18,985,763.347	8.32
CDP 10J-07/10/2018	BIAT	6.75	16	7,988,022.458	7,992,808.091	3.50
CDP 10J-08/10/2018	BIAT	6.75	1	499,251.404	499,475.689	0.22

Les certificats de dépôt émis par la « Banque Internationale Arabe de Tunisie » et souscrits par SICAV TRESOR bénéficient de la garantie de la « Banques de Tunisie » pour un montant égal à 30 Millions de Dinars soit 13,13 % du total actif de la SICAV TRESOR au 30 Septembre 2018.

AC2-A-2 Bon du Trésor à Court terme :

Désignation	Taux	Nombre	Coût d'Acquisition	Valeur au 30.09.2018	% de l'Actif net
BTC 52S-12/03/2019	6.00	836	799,872.429	811,191.623	0.36
Total		836	799,872.429	811,191.623	0.36

AC2-B Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2018, à **2,413,664.005 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

AC3. Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 30.09.2018 à **6,638.674 Dinars** et représentent la retenue à la source sur l'achat de l'emprunt de société ATB SUB 2017/1 en date du 23/05/2018 et la retenue à la source sur les achats de bons du trésor assimilables (BTA).

PR 2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.07.2018 au 30.09.2018 à **814,583.929 Dinars**, contre **936,810.218 Dinars** du 01.07.2017 au 30.09.2017 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01.07.2018 Au 30.09.2018	Du 01.01.2018 Au 30.09.2018	Du 01.07.2017 Au 30.09.2017	Du 01.01.2017 Au 30.09.2017	Du 01.01.2017 Au 31.12.2017
Revenus des Bons du Trésor à CT	9,785.446	47,084.571	12,254.091	26,608.643	26,608.645
Revenus des Certificats de Dépôt	804,798.483	3,052,077.518	884,106.155	1,641,016.406	2,429,354.277
Revenus des Autres Placements (Dépôt à Terme)	0.000	0.000	40,449.972	40,449.972	129,853.918
TOTAL	814,583.929	3,099,162.089	936,810.218	1,708,075.021	2,585,816.840

CH1 Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01.07.2018 au 30.09.2018 à **305,323.287 Dinars** contre **409,701.848 Dinars** du 01.07.2017 au 30.09.2017 et se détaillant comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01.07.2018 au 30.09.2018	Du 01.01.2018 au 30.09.2018	Du 01.07.2017 au 30.09.2017	Du 01.01.2017 au 30.09.2017	Du 01.01.2017 au 31.12.2017
Rémunération du gestionnaire	122,129.311	408,137.877	163,880.737	510,733.977	667,083.379
Rémunération du dépositaire	61,064.665	204,068.952	81,940.374	255,366.996	333,541.706
Rémunération des distributeurs	122,129.311	408,137.877	163,880.737	510,733.977	667,083.379
Total	305,323.287	1,020,344.706	409,701.848	1,276,834.950	1,667,708.464

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.07.2018 au 30.09.2018 à **79,232.631 Dinars**, contre **379,491.937 Dinars** du 01.07.2017 au 30.09.2017 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01.07.2018 Au 30.09.2018	Du 01.01.2018 Au 30.09.2018	Du 01.07.2017 Au 30.09.2017	Du 01.01.2017 Au 30.09.2017	Du 01.01.2017 Au 31.12.2017
Redevance CMF	61,063.562	204,065.383	81,938.136	255,359.413	333,531.963
Impôts et Taxes	7,291.492	23,773.555	8,893.603	28,122.789	36,727.783
Rémunération CAC	6,939.468	20,592.117	6,351.114	18,362.125	25,301.593
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	0.000	0.000	280,771.580	833,159.145	1,113,930.800
Jetons de présence	1,512.296	4,487.574	1,512.296	4,487.574	5,999.870
Charges Diverses	2,425.813	5,923.732	25.208	3,718.698	3,743.906
Total	79,232.631	258,842.361	379,491.937	1,143,209.744	1,519,235.915

PA Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2018 à **170,290.716 Dinars**, contre **1,053,691.872 Dinars** au 30.09.2017 et s'analyse comme suit :

	PASSIF	Montant au 30.09.2018	Montant au 30.09.2017	Montant au 31.12.2017
PA1	Opérateurs créditeurs	95,363.646	132,142.306	129,481.069
PA 2	Autres créditeurs divers	74,927.070	921,549.566	93,553.159
	TOTAL	170,290.716	1,053,691.872	223,034.228

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 30.09.2018, à **95,363.646 Dinars** contre **132,142.306 Dinars** au 30.09.2017 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 30.09.2018	Montant au 30.09.2017	Montant au 31.12.2017
Gestionnaire	38,145.457	52,856.922	51,792.425
Dépositaire	19,072.732	26,428.462	25,896.219
Distributeurs	38,145.457	52,856.922	51,792.425
Total	95,363.646	132,142.306	129,481.069

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 30.09.2018, à **74,927.070 Dinars** contre **921,549.566 Dinars** au 30.09.2017 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 30.09.2018	Montant au 30.09.2017	Montant au 31.12.2017
Etat, impôts et taxes	17,688.849	23,812.077	21,812.203
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	0.000	833,159.145	0.000
Redevance CMF	19,072.381	26,427.744	25,895.496
Provision pour charges à payer	12,827.418	12,559.364	11,872.569
Rémunération CAC	20,426.884	20,015.899	26,955.367
Jetons de présence	4,487.282	4,487.412	5,999.708
Dividendes à payer des exercices antérieurs	424.256	1,087.925	1,017.816
Total	74,927.070	921,549.566	93,553.159

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 30.09.2018 se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2018 (en nominal)

- Montant : 288,908,900.000 Dinars
- Nombre de titres : 2,889,089
- Nombre d'actionnaires : 3,292

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 219,114,200.000 Dinars
- Nombre de titres émis : 2,191,142

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 282,701,700.000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 2,827,017

Capital au 30.09.2018 : 221,329,947.652 Dinars

- Montant en nominal : 225,321,400.000 Dinars
- Sommes non distribuables (*) : -3,991,452.348 Dinars
- Nombres de titres : 2,253,214
- Nombre d'actionnaires : 2,702

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent au 30.09.2018 à **-3,991,452.348 Dinars** et se détaillent comme suit :

Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-4,865,159.366
1- Résultat non distribuable de la période	-243,161.584
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	-243,508.069
+/- values réalisées sur cession de titres.	3,014.616
Frais de négociation de titres	-2,668.131
2- Régularisation des sommes non distribuables	1,116,868.602
Aux émissions	-3,788,245.476
Aux rachats	4,905,114.078
Total sommes non distribuables	-3,991,452.348

CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV TRESOR et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 30.09.2018 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de la période	8,269,556.022
- Régularisation du résultat distribuable de la période	-1,319,894.985
- Sommes distribuables des exercices antérieurs	765.438
SOMMES DISTRIBUABLES	6,950,426.475

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action	30.09.2018	30.09.2017
• Revenus des placements	4.238	3.564
• Charges de gestion des placements	-0.453	-0.403
• Revenus net des placements	3.785	3.161
• Autres charges d'exploitation	-0.115	-0.361
• Résultat d'exploitation	3.670	2.800
• Régularisation du résultat d'exploitation	-0.586	-0.155
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	3.084	2.645
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0.586	0.155
• Variation des +/- values potentielles/titres	-0.108	0.377
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0.001	-0.582
• Frais de négociation de titres	-0.001	0.000
RESULTAT NET DE LA PERIODE	3.562	2.595

4-2 Ratios de gestion des placements	30.09.2018	30.09.2017
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0.374%	0.374%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0.095%	0.335%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	3.031%	2.598%
Actif Net moyen	272,833,902.821	341,413,653.893

4-3 Rémunération du gestionnaire , du dépositaire et des distributeurs

4.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV TRESOR est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1er avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV TRESOR ;
- La gestion comptable de SICAV TRESOR ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, payée par SICAV TRESOR en faveur de la BIAT ASSET MANAGEMENT, en la portant de 0,15% TTC à 0,20% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

4.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,15% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV TRESOR, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la baisse la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

4.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV TRESOR et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

4.4 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce depuis le 1er janvier 2016.

SICAV L'EPARGNANT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2018

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2018

En exécution de la mission qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 , nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV EPARGNANT , qui comprennent le bilan au 30 septembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Les organes de Direction et d'Administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la SICAV EPARGNANT au 30 septembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SICAV EPARGNANT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV EPARGNANT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que :

1. Les actifs de la SICAV EPARGNANT représentés en valeurs mobilières totalisent 78,82% de l'actif total au 30 septembre 2018. Cette proportion est en deçà du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
2. La SICAV EPARGNANT emploie 17,29% de son actif net sous forme de certificats de dépôt, billets de trésorerie et obligations émis et avalisés par la Société Tunisienne de Banque. Cet emploi dépasse le plafond autorisé (fixé à 10%) par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
3. Nous n'avons pas pu vérifier la conformité des placements monétaires de la SICAV EPARGNANT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en l'absence de publication d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'État, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'État.

Tunis, le 22 octobre 2018

Le Commissaire aux Comptes :
Fathi SAIDI

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2018
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017
Portefeuille-titres	4	214 007 765	328 680 367	326 162 540
Obligations et valeurs assimilées		214 007 765	328 680 367	326 162 540
Placements monétaires et disponibilités		131 519 564	79 291 967	59 147 600
Placements monétaires	5	130 841 137	78 843 231	55 912 459
Disponibilités		678 426	448 736	3 235 141
Créances d'exploitation	6	822 471	776 953	587 426
TOTAL ACTIF		346 349 800	408 749 287	385 897 566
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	503 013	490 346	569 280
Autres créditeurs divers	8	-	1 023 882	-
TOTAL PASSIF		503 013	1 514 228	569 280
ACTIF NET				
Capital	9	332 803 669	394 040 553	368 737 672
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		597	2 622	2 451
Sommes distribuables de l'exercice en cours		13 042 522	13 191 884	16 588 163
ACTIF NET		345 846 787	407 235 059	385 328 286
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		346 349 800	408 749 287	385 897 566

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Année 2017
Revenus du portefeuille-titres	10	3 032 736	9 999 177	4 403 121	12 975 430	17 350 273
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 032 736	9 999 177	4 403 121	12 975 430	17 350 273
Revenus des placements monétaires	11	2 134 767	5 421 285	1 103 799	3 232 257	4 250 269
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 167 503	15 420 463	5 506 920	16 207 687	21 600 542
Charges de gestion des placements	12	(506 732)	(1 586 818)	(597 794)	(1 792 153)	(2 376 244)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 660 770	13 833 645	4 909 126	14 415 534	19 224 298
Autres produits		-	9 896	3 082	13 575	14 691
Autres charges		(5)	(16)	(2)	(8)	(11)
Contribution conjoncturelle		-	-	(345 045)	(1 023 882)	(1 368 926)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 660 765	13 843 524	4 567 161	13 405 219	17 870 052
Régularisation du résultat d'exploitation		-504 143	(801 002)	(351 023)	(213 335)	(1 281 889)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		4 156 623	13 042 522	4 216 138	13 191 884	16 588 163
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		504 143	801 002	351 023	213 335	1 281 889
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		89 872	1 810 741	66 873	81 420	152 096
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-	(1 636 687)	(23 834)	248 684	248 684
Frais de négociation de titres		-	(37)	-	(413)	(413)
RESULTAT DE LA PERIODE		4 750 637	14 017 541	4 610 200	13 734 910	18 270 419

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Année 2017
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	4 750 637	14 017 541	4 610 200	13 734 910	18 270 419
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	4 660 765	13 843 524	4 567 161	13 405 219	17 870 052
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	89 872	1 810 741	66 873	81 420	152 096
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0	(1 636 687)	(23 834)	248 684	248 684
Frais de négociation de titres	0	(37)	0	(413)	(413)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	0	(16 590 014)	0	(17 561 209)	(17 561 209)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(17 122 793)	(36 909 026)	(12 520 126)	2 355 656	(24 086 626)
Souscriptions					
- Capital	24 605 736	152 427 893	30 286 636	139 718 640	182 760 199
- Régularisation des sommes non distribuables	9 087	6 416	23 038	47 387	86 069
- Régularisation des sommes distribuables	784 624	2 713 314	833 688	5 479 427	7 166 270
Rachats					
- Capital	(41 218 699)	(188 532 999)	(42 445 999)	(136 880 742)	(205 271 853)
- Régularisation des sommes non distribuables	(14 745)	(9 331)	(32 696)	(55 525)	(118 212)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 288 796)	(3 514 319)	(1 184 793)	(5 953 531)	(8 709 099)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(12 372 156)	(39 481 499)	(7 909 926)	(1 470 643)	(23 377 416)
ACTIF NET					
En début de période	358 218 942	385 328 286	415 144 985	408 705 702	408 705 702
En fin de période	345 846 787	345 846 787	407 235 059	407 235 059	385 328 286
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	3 541 351	3 739 002	4 119 722	3 967 498	3 967 498
En fin de période	3 372 896	3 372 896	3 996 303	3 996 303	3 739 002
VALEUR LIQUIDATIVE	102,537	102,537	101,903	101,903	103,056
TAUX DE RENDEMENT	1,37%	3,80%	1,12%	3,28%	4,40%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 SEPTEMBRE 2018

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB» et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV L'EPARGNANT » est confiée à la société « STB MANAGER », le dépositaire étant la « STB ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date .

En conséquence, les placements en obligations sont évaluées au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

La société SICAV L'EPARGNANT ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3-Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2018 à D : 214.007.765 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2018	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		207 374 208	214 007 765	61,88%
Obligations de sociétés		152 864 001	157 479 382	45,53%
AB SUB 2010	30 000	1 399 200	1 405 518	0,41%
AB SUB 2010	20 000	932 800	937 012	0,27%
AB SUB 2011-1	20 000	600 000	600 321	0,17%
AMENBANK 2009 A	20 000	799 400	799 400	0,23%
AMENBANK A 2008	15 000	499 950	509 352	0,15%
AMENBANK B 2008	25 000	1 250 000	1 275 315	0,37%
AMENBANK2009 B	30 000	1 199 100	1 199 100	0,35%
AMENBANK 2017 SUB A	50 000	3 841 569	3 951 566	1,14%
AIL 2014-1	20 000	400 000	403 904	0,12%
AIL 2015-1 B	15 000	1 200 000	1 211 356	0,35%
ATB 2007/1 D	50 000	2 800 000	2 862 976	0,83%
ATB SUB2009 A2	40 000	500 000	509 863	0,15%
ATBSUB2009 B1	10 000	600 000	609 970	0,18%
ATB SUB 2017 A	35 000	3 305 102	3 431 926	0,99%
ATL SUB 2017	7 000	700 000	742 301	0,21%
ATL SUB 2017	5 000	500 000	530 215	0,15%
ATL 2013-1	20 000	800 000	819 196	0,24%
ATL 2013-2	20 000	1 200 000	1 260 409	0,36%
ATL 2013-2	10 000	600 000	630 204	0,18%
ATL 2014-1	15 000	300 000	309 456	0,09%
ATL 2014-2	10 000	600 000	612 952	0,18%
ATL 2014-2	5 000	300 000	306 476	0,09%
ATL 2014-3 C	10 000	800 000	831 867	0,24%
ATL 2014-3 C	10 000	800 000	831 867	0,24%
ATL 2014-3 C	20 000	1 600 000	1 663 733	0,48%
ATL 2015-1 C	30 000	2 400 000	2 432 622	0,70%
ATL 2015-2 C	40 000	4 000 000	4 147 441	1,20%
ATL 2016-1 C	30 000	3 000 000	3 048 411	0,88%
ATL 2017-1 C	20 000	2 000 000	2 068 042	0,60%
ATL 2017-1 C	30 000	3 000 000	3 102 062	0,90%
ATTIJARI BANK SUB 2015	50 000	5 000 000	5 275 342	1,53%
ATTIJARI LEASING 2013-1 C	20 000	1 200 000	1 258 263	0,36%
ATTIJARI LEASING 2012-2	10 000	285 750	297 214	0,09%
ATTIJARI LEASING 2014-1 C	20 000	1 200 000	1 222 618	0,35%
ATTIJARI LEASING 2015-2	24 000	1 440 000	1 507 804	0,44%
ATTIJARI.LEASING 2016-1	30 000	3 000 000	3 034 652	0,88%

ATTIJARI/LEASING 2015-1	20 000	1 600 000	1 644 039	0,48%
ATTIJARI-LEASING 2014 B	20 000	1 600 000	1 675 555	0,48%
BH V 2013-1	10 000	285 000	289 590	0,08%
BH 2009 A	20 000	1 076 000	1 119 890	0,32%
BH 2013-1	10 000	285 000	288 993	0,08%
BH SUB 2015 B	50 000	4 000 000	4 081 534	1,18%
BH SUB 2016-1 B	50 000	5 000 000	5 120 822	1,48%
BH SUB 2015 B	50 000	3 844 603	3 936 656	1,14%
BNA 2009 SUB	28 000	1 119 160	1 142 473	0,33%
BNA SUB 2017-1 B	50 000	5 000 000	5 105 079	1,48%
BTE 2009	49 000	490 000	490 846	0,14%
BTE 2010 A	20 000	400 000	400 766	0,12%
BTE 2011 B	10 000	700 000	722 342	0,21%
BTE 2016 B	50 000	5 000 000	5 205 195	1,51%
BTK 2009 C	10 000	466 400	481 452	0,14%
BTK 2012-1 B	20 000	571 500	596 674	0,17%
BTK 2014-1 B	30 000	2 400 000	2 513 256	0,73%
BTK SUB 2014 A	30 000	1 185 327	1 243 846	0,36%
CHO 2009	6 000	150 000	157 267	0,05%
CHOCOMPANY 2009	3 000	75 000	78 149	0,02%
CIL 2008 SUB	10 000	200 000	208 199	0,06%
CIL 2013/1 B	20 000	1 200 000	1 256 824	0,36%
CIL 2014-1	3 000	60 000	60 729	0,02%
CIL 2014-2	15 000	600 000	624 287	0,18%
CIL 2015-1 F	20 000	800 000	814 353	0,24%
CIL 2016/1 F	30 000	1 800 000	1 840 537	0,53%
CIL 2016/2	10 000	800 000	829 852	0,24%
CIL 2016/2	15 000	1 200 000	1 244 778	0,36%
CIL 2017-1	5 000	400 000	406 330	0,12%
HL 2013/2	10 000	600 000	620 685	0,18%
HL 2015-1 B	20 000	1 600 000	1 642 119	0,47%
HL 2015-2 B	40 000	4 000 000	4 128 009	1,19%
HL 2016-1	20 000	1 200 000	1 218 913	0,35%
HL 2016-2 B	40 000	4 000 000	4 210 595	1,22%
HL 2017-1 B	20 000	2 000 000	2 079 833	0,60%
HL SUB 2015-1 B	10 000	1 000 000	1 053 639	0,30%
HL 2017-2 B	30 000	3 000 000	3 042 325	0,88%
HL 2017-2 B	2 842	284 200	288 210	0,08%
MEUBLATEX 2015 B	9 000	900 000	914 246	0,26%
STB 2008/2	50 000	2 187 500	2 257 308	0,65%
STB 2008/2	20 000	890 400	909 946	0,26%
STB 2011 A	9 000	128 340	132 561	0,04%
STB 2011 A	5 000	71 300	73 645	0,02%
TL 2013-1 B	10 000	600 000	634 514	0,18%
TL 2013-1 B	10 000	600 000	634 514	0,18%
TL 2013-2 B	10 000	600 000	623 687	0,18%
TL 2014-1 B	20 000	1 200 000	1 229 964	0,36%
TL 2014-2 B	20 000	1 600 000	1 679 051	0,49%
TL 2015-1 B	30 000	2 400 000	2 456 985	0,71%
TL 2015-2	20 000	2 000 000	2 071 342	0,60%
TL 2015-2	10 000	1 000 000	1 035 671	0,30%
TL 2016-1 B	30 000	3 000 000	3 090 707	0,89%
TL SUB 2015 B	20 000	1 600 000	1 625 765	0,47%
TL SUB 2016	20 000	2 000 000	2 073 295	0,60%
TL 2017-1 B	10 000	1 000 000	1 019 660	0,29%
UBCI 2013	20 000	800 000	814 546	0,24%
UIB 2009-1 A	40 000	400 000	403 452	0,12%
UIB 2009-1 B	40 000	1 598 800	1 613 255	0,47%
UIB 2009-1 C	20 000	1 100 000	1 110 578	0,32%
UIB 2011-1 A	20 000	600 000	603 230	0,17%
UIB 2011-1 B	20 000	1 300 000	1 306 283	0,38%

UIB 2011-2	10 000	142 600	147 081	0,04%
UIB SUB 2015 B	20 000	1 600 000	1 627 353	0,47%
UIB SUB 2015 B	10 000	800 000	813 677	0,24%
UIB SUB 2016	50 000	5 000 000	5 219 452	1,51%
UIB SUB 2016	25 000	2 500 000	2 609 726	0,75%
UNIFACTOR A 2015	20 000	1 200 000	1 242 520	0,36%
Obligations de L'Etat		7 239 658	7 441 028	2,15%
EMP NATIONAL 2014 B	13 000	744 000	772 687	0,22%
EMPRUNT NATIONAL 2014 C	55 000	4 106 250	4 171 125	1,21%
EMP NATIONAL 2014 A	1 000 000	2 389 408	2 497 216	0,72%
Bons du trésor assimilables		47 270 549	49 087 356	14,19%
BTA 04-2024	17 700	17 084 100	17 730 210	5,13%
BTA 03-2026	7 000	6 790 000	7 027 520	2,03%
BTA 01-2024	3 000	2 880 000	3 014 450	0,87%
BTA 08-2022	12 200	11 789 449	12 093 181	3,50%
BTA 10-2026	9 000	8 727 000	9 221 996	2,67%
TOTAL		207 374 208	214 007 765	61,88%
Pourcentage par rapport à l'actif				61,79%

Note 5 : Placements monétaires

	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2018	% actif net
<u>Billets de trésorerie avalisés</u>		3 000 000	3 052 805	0,88%
BT " AURES" au 03/07/2019 (au taux de TMM+2,5%) 370 jours	STB	3 000 000	3 052 805	0,88%
<u>Comptes à terme STB</u>		70 000 000	71 852 302	20,78%
Placement au 07/10/2018 (au taux de TMM+2,5%) 740 jours		10 000 000	10 003 733	2,89%
Placement au 30/10/2018 (au taux de 7,27%) 1105 jours		2 000 000	2 109 309	0,61%
Placement au 26/11/2018 (au taux de 7,25%) 1135 jours		1 000 000	1 050 214	0,30%
Placement au 29/11/2018 (au taux de 7,27%) 1135 jours		2 000 000	2 109 309	0,61%
Placement au 04/12/2018 (au taux de 7,25%) 1115 jours		1 000 000	1 050 532	0,30%
Placement au 06/12/2018 (au taux de 7,25%) 1115 jours		1 000 000	1 050 214	0,30%
Placement au 09/12/2018 (au taux de 7,27%) 1145 jours		2 000 000	2 109 309	0,61%
Placement au 16/12/2018 (au taux de 7,25%) 1125 jours		1 000 000	1 050 214	0,30%
Placement au 19/12/2018 (au taux de 7,27%) 1155 jours		2 000 000	2 109 309	0,61%
Placement au 24/12/2018 (au taux de 7,25%) 1135 jours		1 000 000	1 050 532	0,30%
Placement au 26/12/2018 (au taux de 7,25%) 1105 jours		1 000 000	1 050 214	0,30%
Placement au 03/01/2019 (au taux de 7,25%) 1145 jours		1 000 000	1 050 532	0,30%
Placement au 08/01/2019 (au taux de 7,27%) 750 jours		2 000 000	2 109 309	0,61%
Placement au 08/01/2019 (au taux de TMM+2,5%) 1175 jours		2 000 000	2 106 031	0,61%
Placement au 23/01/2019 (au taux de 7,25%) 1165 jours		1 000 000	1 050 532	0,30%
Placement au 18/01/2019 (au taux de TMM+5,5%) 750 jours		2 000 000	2 102 297	0,61%
Placement au 03/02/2020 (au taux de TMM+2,5%) 740 jours		4 000 000	4 185 181	1,21%
Placement au 13/03/2019 (au taux de 5,5%) 350 jours		22 000 000	22 490 630	6,50%
Placement au 13/10/2020 (au taux de 10%) 750 jours		5 000 000	5 005 479	1,45%

Placement au 07/10/2020 (au taux de 10%) 750 jours	1 000 000	1 002 411	0,29%
Placement au 12/10/2020 (au taux de 10%) 750 jours	4 000 000	4 005 260	1,16%
Placement au 14/10/2020 (au taux de 10%) 750 jours	2 000 000	2 001 753	0,58%
Certificats de dépôt	55 816 199	55 936 030	16,17%
Certificat de dépôt STB au 01/10/2018 (au taux de 8,75%) 20 jours	3 984 520	3 998 452	1,16%
Certificat de dépôt STB au 02/10/2018 (au taux de 8,75%) 20 jours	2 490 325	2 498 549	0,72%
Certificat de dépôt STB au 08/10/2018 (au taux de 8,75%) 20 jours	2 988 390	2 994 775	0,87%
Certificat de dépôt STB au 09/10/2018 (au taux de 8,75%) 20 jours	2 988 390	2 994 195	0,87%
Certificat de dépôt STB au 30/09/2018 (au taux de 8,75%) 10 jours	1 996 121	1 999 612	0,58%
Certificat de dépôt STB au 03/10/2018 (au taux de 8,75%) 10 jours	2 994 181	2 997 672	0,87%
Certificat de dépôt STB au 04/10/2018 (au taux de 8,75%) 10 jours	9 980 603	9 990 301	2,89%
Certificat de dépôt STB au 24/10/2018 (au taux de 8,75%) 30 jours	8 947 880	8 956 567	2,59%
Certificat de dépôt STB au 15/10/2018 (au taux de 8,75%) 20 jours	4 980 650	4 984 520	1,44%
Certificat de dépôt STB au 16/10/2018 (au taux de 8,75%) 20 jours	5 976 780	5 980 263	1,73%
Certificat de dépôt STB au 07/10/2018 (au taux de 8,75%) 10 jours	5 988 362	5 990 689	1,73%
Certificat de dépôt BEST LEASE au 31/01/2019 (au taux de 9,918%) 184 jours	1 500 000	1 519 565	0,44%
Certificat de dépôt BEST LEASE au 10/11/2018 (au taux de 9,918%) 184 jours	1 000 000	1 030 870	0,30%
TOTAL	128 816 199	130 841 137	37,53%
Pourcentage par rapport à l'actif			37,78%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2018 à D : 822.471 contre D : 776.953 au 30/09/2017 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Sommes à l'encaissement	589 955	587 870	390 497
Retenues à la source sur BTA	1 804	5 118	1 804
Retenues à la source sur obligations	83 002	83 002	83 002
Intérêts intercalaires courus sur obligations	-	2 286	-
Autres	147 710	98 677	112 123
Total	822 471	776 953	587 426

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2018 à D : 503.013 contre D : 490.346 au 30/09/2017 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Gestionnaire	137 040	144 199	143 685
Dépositaire	99 815	90 560	166 746
Commission de distribution	266 158	255 587	258 849
Total	<u>503 013</u>	<u>490 346</u>	<u>569 280</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2018 à 0 contre D : 1.023.882 au 30/09/2017 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Contribution conjoncturelle	-	1 023 882	-
Total	<u>-</u>	<u>1 023 882</u>	<u>-</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier Janvier au 30 septembre 2018, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2017

Montant	368 737 672
Nombre de titres	3 739 002
Nombre d'actionnaires	4 322

Souscriptions réalisées

Montant	152 427 893
Nombre de titres émis	1 545 622
Nombre d'actionnaires nouveaux	491

Rachats effectués

Montant	(188 532 999)
Nombre de titres rachetés	(1 911 728)
Nombre d'actionnaires sortants	(950)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 810 741
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1 636 687)
Régularisation des sommes non distribuables	(2 914)
Frais de négociations de titres	(37)

Capital au 30-09-2018

Montant	332 803 669
Nombre de titres	3 372 896
Nombre d'actionnaires	3 863

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2018 au 30/09/2018 à D : 3.032.736 contre D : 4.403.121 pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017 se détaillant ainsi :

	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Année 2017
<u>Revenus des obligations</u>	<u>2 622 374</u>	<u>6 867 095</u>	<u>3 478 483</u>	<u>7 380 432</u>	<u>11 312 447</u>
- Intérêts	2 622 374	6 867 095	3 478 483	7 380 432	11 312 447
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>410 362</u>	<u>3 132 083</u>	<u>924 638</u>	<u>5 594 998</u>	<u>6 037 826</u>
- Intérêts (BTA et emprunt national)	410 362	3 132 083	924 638	5 594 998	6 037 826
TOTAL	3 032 736	9 999 177	4 403 121	12 975 430	17 350 273

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2018 au 30/09/2018 à D : 2.134.767 contre D : 1.103.799 pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017 se détaillant ainsi :

	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Année 2017
Intérêts des billets de trésorerie	52 271	52 805	-	-	-
Intérêts des comptes à terme	1 191 714	3 134 673	748 999	2 155 227	2 895 787
Intérêts des certificats de dépôt	890 782	2 233 807	354 800	1 077 030	1 354 482
TOTAL	2 134 767	5 421 285	1 103 799	3 232 257	4 250 269

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2018 au 30/09/2018 à D : 506.732 contre D : 597.794 pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017 se détaillant ainsi :

	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Année 2017
Rémunération du gestionnaire	374 541	1 172 865	441 848	1 324 635	1 756 354
Rémunération du dépositaire	66 096	206 976	77 973	233 759	309 945
Commission de distribution	66 096	206 976	77 973	233 759	309 945
TOTAL	506 732	1 586 818	597 794	1 792 153	2 376 244

Note 13 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

La gestion de la "SICAV L'EPARGNANT" est confiée à la société STB MANAGER. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en TTC de 0,425% l'an, calculé sur la base de l'actif net. La redevance du CMF ainsi que les honoraires du commissaire aux comptes sont supportés par le gestionnaire.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Par ailleurs, la STB est chargée de la distribution de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération en TTC de 0,075% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2018

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée lors de votre Conseil d'administration tenu le 03 novembre 2016 et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers ci-joints de la **SICAV L'épargne Obligataire** arrêtés au **30 septembre 2018** qui font apparaître un actif net de **24.227.951 D** et une valeur liquidative égale à **105,289 D** par action.

Ces états financiers trimestriels relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au **30 septembre 2018** sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la **SICAV L'épargne Obligataire** ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au **30 septembre 2018**.

Paragraphe d'observation post conclusion

Par ailleurs et sans remettre en cause notre avis ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention que l'examen de la composition de l'actif de la société nous a permis de constater que la société n'a pas respecté les dispositions de l'article 29 du code des organismes de placements collectifs en employant plus de 10% de son actif en titres émis par le même émetteur. En effet :

- Les placements en certificats de dépôts auprès la même banque, la STB, représentent 49,41% de l'actif.

Notre avis n'est pas modifié à l'égard de ce point.

Tunis, le 29 octobre 2018
Le Commissaire aux Comptes :
MGH AUDIT & CONSEILS
Makram GUIRAS

BILAN ARRETE AU 30/09/2018
(en dinars tunisiens)

	NOTE	30/09/2018	31/12/2017
<u>ACTIF</u>			
Portefeuille - titres	AC 1	7 447 746	966 190
a- Actions et valeurs assimilées		0	59 750
b- Obligations		7 447 746	906 439
c- Emprunts d'Etat		0	0
Placements monétaires et disponibilités	AC 2	16 802 633	372 822
Placements monétaires		16 294 321	203 299
Disponibilités		508 312	169 523
TOTAL ACTIF		24 250 379	1 339 011
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs Créiteurs	PA 1	19 703	930
Autres Créiteurs Divers	PA 2	2 726	817
TOTAL PASSIF		22 428	1 747
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	CP 1	23 029 299	1 326 989
Sommes Distribuables	CP2	1 198 651	10 275
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-640	0
b- Résultats distribuables de la période		1 287 710	8 714
c- Régul résultat distribuables de la période		-88 419	1 561
ACTIF NET		24 227 951	1 337 264
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		24 250 379	1 339 011

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 30/09/2018
(en dinars tunisiens)

	NOTE	<u>du</u> <u>01/07/2018</u> <u>au</u> <u>30/09/2018</u>	<u>du</u> <u>01/01/2018</u> <u>au</u> <u>30/09/2018</u>	<u>du</u> <u>20/12/2016</u> <u>au</u> <u>31/12/2017</u>
Revenus du portefeuille - titres	PR 1	<u>118 096</u>	<u>890 300</u>	<u>8 265</u>
Dividendes		0	689 039	0
Revenus des obligations		118 096	201 260	8 265
Revenus des emprunts d'Etat		0	0	0
Revenus des placements monétaires	PR 2	<u>284 260</u>	<u>477 258</u>	<u>3 299</u>
Total des revenus des placements		<u>402 356</u>	<u>1 367 558</u>	<u>11 564</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	<u>-33 241</u>	<u>-65 172</u>	<u>-1 775</u>
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		<u>369 114</u>	<u>1 302 386</u>	<u>9 789</u>
Autres charges	CH2	<u>-7 034</u>	<u>-14 675</u>	<u>-1 074</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>362 080</u>	<u>1 287 710</u>	<u>8 715</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	PR 3	<u>25 682</u>	<u>-88 419</u>	<u>1 561</u>
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		<u>387 762</u>	<u>1 199 291</u>	<u>10 276</u>
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<u>-25 682</u>	<u>88 419</u>	<u>-1 561</u>
Variation des + (ou -) values potentielles/ titres		0	0	0
Plus ou - values réalisées /cession des titres		0	-635 546	5 306
Frais de négociation de titres		0	-7	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>362 080</u>	<u>652 157</u>	<u>14 021</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 30/09/2018

(en dinars tunisiens)

	NOTE	<u>du</u> <u>01/07/2018</u> <u>au</u> <u>30/09/2018</u>	<u>du</u> <u>01/01/2018</u> <u>au</u> <u>30/09/2018</u>	<u>du</u> <u>20/12/2016</u> <u>au</u> <u>31/12/2017</u>
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		362 080	652 157	14 021
Résultat d'exploitation		362 080	1 287 710	8 715
Variation des plus (ou -) values potentielles / titres		0	0	0
Plus ou moins values réalisées / cession des titres		0	-635 546	5 306
Frais de négociation de titres		0	-7	0
Distribution de dividendes		0	0	0
Transactions sur le capital		<u>705 301</u>	<u>22 238 529</u>	<u>323 244</u>
a- Souscriptions		2 973 628	49 847 312	572 660
Capital		2 931 888	48 621 641	569 400
Régularisation des sommes non distribuables		-80 726	455 172	1 302
Régularisation des sommes distribuables		122 465	770 499	1 958
a- Rachats		-2 268 327	-27 608 782	-249 416
Capital		-2 233 006	-26 813 591	-248 700
Régularisation des sommes non distribuables		61 482	64 366	-319
Régularisation des sommes distribuables		-96 803	-859 558	-398
VARIATION DE L'ACTIF NET		1 067 381	22 890 687	337 264
Actif Net				
en début de la période		23 160 570	1 337 264	1 000 000
en fin de la période		24 227 951	24 227 951	1 337 264
Nombre d'actions				
en début de la période		223 318	13 207	10 000
en fin de la période		230 109	230 109	13 207
VALEUR LIQUIDATIVE		105,289	105,289	101,254
Taux de rendement de la période		1,52%	3,98%	1,25%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETEES AU 30/09/2018

(Unité en Dinars Tunisiens)

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de type capitalisation. Elle a été ouverte au public le 18 septembre 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **30 Septembre 2018** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 3 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **30 Septembre 2018**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

4- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

4- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de SICAV L'épargne Obligataire figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 30 septembre 2018, au coût amorti.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

4- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- 5 Unité monétaire

Les états financiers trimestriels de SICAV L'épargne Obligataire sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

5 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **30/09/2018** à **7.447.746 dinars** et se détaille comme suit :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre	Coût d'acquisition	Valeurs au 30-09-2018	% de l'actif	% de l'actif net
Obligations					
ATL 2017-2 B	5 000	500 000	519 439	2,14%	2,14%
ATL Sub 2017	4 000	400 000	424 172	1,75%	1,75%
BH Sub 2018-1 C	5 000	500 000	514 290	2,12%	2,12%
BNA Sub 2018-1 B	20 000	2 000 000	2 019 003	8,33%	8,33%
HL 2017-3 B	5 000	500 000	522 332	2,15%	2,16%
TL 2018-1 B	10 000	1 000 000	1 026 240	4,23%	4,24%
UIB 2016 Sub A	77 278	2 318 338	2 422 271	9,99%	10,00%
TOTAL		7 218 338	7 447 746	30,71%	30,74%

a- Actions et valeurs assimilées

Désignation	30/09/2018	31/12/2017
Actions SICAV	0	59 750
Diff. Estimation sur actions SICAV	0	0
Total	0	59 750

b- Obligations

Désignation	30/09/2018	31/12/2017
Obligations Coût d'entrée	7 218 338	900 000
Intérêts courus à l'achat/obligations	66 953	0
Intérêts courus	162 455	5 264
intérêts intercalaires courus	0	1 175
Total	7 447 746	906 439

AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comme suit :

a- Placements monétaires

Libellé	Coût d'acquisition	valeurs au 30/09/2018	% de l'actif net
Certificats de dépôts STB	11 963 157	11 980 982	49,45%
Certificat de dépôt au 01/10/2018 (taux de 9% 20 jours)	1 992 040	1 999 204	8,25%
Certificat de dépôt au 08/10/2018 (taux de 9% 20 jours)	996 020	998 209	4,12%
Certificat de dépôt au 30/09/2018 (taux de 9%10 jours)	1 996 010	1 999 601	8,25%
Certificat de dépôt au 04/10/2018 (taux de 9% 10 jours)	1 497 007	1 498 504	6,19%
Certificat de dépôt au 15/10/2018 (taux de 9% 20 jours)	2 490 050	2 492 040	10,29%
Certificat de dépôt au 16/10/2018 (taux de 9% 20 jours)	996 020	996 617	4,11%
Certificat de dépôt au 07/10/2018 (taux de 9% 10 jours)	1 996 010	1 996 808	8,24%
Comptes à terme STB	4 200 000	4 313 339	17,80%
Comptes à terme au 22/04/2020 (taux de TMM+2,5% 750 jours)	500 000	516 707	2,13%
Comptes à terme au 12/07/2020 (taux de TMM+2,5% 740 jours)	1 000 000	1 016 427	4,20%
Comptes à terme au 01/10/2019 (taux de TMM+2,75% 740 jours)	200 000	200 307	0,83%
Comptes à terme au 06/06/2020 (taux de TMM+2,5% 740 jours)	1 500 000	1 534 722	6,33%
Comptes à terme au 09/02/2020 (taux de TMM+2,5% 740 jours)	1 000 000	1 045 175	4,31%
TOTAL	16 163 157	16 294 321	67,25%

b- Disponibilités

Libellé	30/09/2018	31/12/2017	% de l'actif net
Avoirs en Banque	510 510	169 523	2,11%
Sommes à payer	-2 198	0	0,00%
Total	508 312	169 523	2,11%

Note sur les passifs :**PA 1 Opérateurs Créditeurs**

Libellé	30/09/2018	31/12/2017
Gestionnaire	9 230	446
Commission réseau	5 697	242
commission dépositaire	4 775	242
Total	19 703	930

PA 2 Autres Crédeurs divers

Libellé	30/09/2018	31/12/2017
Etat	724	719
CMF	2 002	98
Total	2 726	817

CP1 : Note sur le capital

	30/09/2018
Capital au 30/06/2018	
* Montant	22 349 661
* Nombre de Titres	223 318
* Nombre d'actionnaires	271
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant	2 931 888
* Nombre de titres émis	28 489
* Nombre d'actionnaires entrants	59
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant	2 233 006
* Nombre de titres rachetés	21 698
* Nombre d'actionnaires sortants	28
<u>Autres mouvements</u>	-19 244
Variation des plus(ou moins)values potentielles sur titres	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0
Frais de négociation de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	-19 244
Capital au 30/09/2018	
* Montant	23 029 299
* Nombre de Titres	230 109
* Nombre d'actionnaires	302

CP2 Sommes Distribuables

a- Sommes distribuables des exercices antérieurs

Libellé	30/09/2018	31/12/2017
Résultat en instance d'affectation	0	0
Régul Résultat en instance d'affectation souscription	-79	0
Régul Résultat en instance d'affectation Rachat	-561	0
Total	-640	0

b- Sommes distribuable de la période

Désignation	30/09/2018	31/12/2017
Résultat distribuables de la période	1 287 710	8 714
Régul Résultat distribuables de la période	-88 419	1 561
Total	1 199 291	10 275

Notes liées au compte de résultat

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comme suit :

Libellé	Du 01/07/2018 au 30/09/2018	Du 01/01/2018 au 30/09/2018	du 20/12/2016 au 31/12/2017
Revenus des titres OPCVM	0	689 039	0
Total	0	689 039	0

b- Revenus des obligations

Désignation	Du 01/07/2018 au 30/09/2018	Du 01/01/2018 au 30/09/2018	du 20/12/2016 au 31/12/2017
Intérêts	118 096	201 260	8 265
Total	118 096	201 260	8 265

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le revenu des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Du 01/07/2018 au 30/09/2018	Du 01/01/2018 au 30/09/2018	du 20/12/2016 au 31/12/2017
Intérêts des certificats de dépôts	209 624	352 860	0
Intérêts des comptes à terme	74 636	123 988	3 299
Intérêts des comptes de dépôts	0	409	0
Total	284 260	477 258	3 299

PR 3 : Régularisation du résultat d'exploitation

Libellé	Du 01/07/2018 au 30/09/2018	Du 01/01/2018 au 30/09/2018	du 20/12/2016 au 31/12/2017
Régl Résultat exploitation (souscription)	122 545	770 578	1 958
Régl résultat d'exploitation (rachat)	-96 863	-858 997	-398
Total	25 682	-88 419	1 561

CH 1 : Charges de gestion des placements

Libellé	Du 01/07/2018 au 30/09/2018	Du 01/01/2018 au 30/09/2018	du 20/12/2016 au 31/12/2017
Rémunération Gestionnaire	24 175	47 398	1 291
Rémunération réseau	4 533	8 887	242
Rémunération dépositaire	4 533	8 887	242
Total	33 241	65 172	1 775

CH 2 : Autres Charges

Libellé	Du 01/07/2018 au 30/09/2018	Du 01/01/2018 au 30/09/2018	du 20/12/2016 au 31/12/2017
Impôts et taxes	990	2 821	751*
Redevance CMF	6 044	11 849	323
Autres charges	0	4	1
Total	7 034	14 675	1 074

*Montant présenté par erreur en tant que rémunération du commissaire aux comptes dans les états financiers arrêtés au 31-12-2017.

6- AUTRES INFORMATIONS

6- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de SICAV L'épargne Obligataire est confiée à la société «STB MANAGER». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de **0,40%TTC** par an, calculée sur la base de l'actif net de SICAV L'épargne Obligataire.

La rémunération de « STB MANAGER » au **30/09/2018** s'élève à **24.175 DT**.

6- 2 Rémunération du dépositaire

La banque STB assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV L'épargne Obligataire. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, la STB perçoit une commission annuelle de **0,075% TTC** calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération du dépositaire au **30/09/2018** s'élève à **4.533 DT**.

6- 3 Rémunération du distributeur

Les souscriptions et les rachats se font auprès des agences de la société Tunisienne de banque (STB) avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération annuelle égale à **0.075%TTC** de l'actif net.

La rémunération du distributeur au **30/09/2018** s'élève à **4.533 DT**.

SICAV OPPORTUNITY
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2018

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2018

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV OPPORTUNITY arrêtés au 30 septembre 2018 faisant apparaître un total bilan de 783 851,778 Dinars et un actif net de 764 519,393 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 30 septembre 2018, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV OPPORTUNITY telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV OPPORTUNITY pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et règlementaires

Au 30 septembre 2018, le capital de la SICAV OPPORTUNITY est inférieur à 1 million de dinars et ce depuis le 02 Aout 2018. Conformément à l'article 3 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, dans le cas où cette situation dépasse les 90 jours, le conseil d'administration doit procéder à la dissolution de la SICAV.

Tunis, le 16 octobre 2018
Le Commissaire aux Comptes :
ABC AUDIT & CONSEIL
Walid AMOR

SICAV OPPORTUNITY

BILANS COMPARÉS		NOTE	30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	614 044,701	615 767,615	563 521,581
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHÉS		548 331,445	356 758,476	376 674,047
AC1-B	EMPRUNTS D'ÉTAT		30 755,426	222 474,707	185 110,954
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		34 957,830	36 534,432	1 736,580
AC2	PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS	AC2	169 807,077	362 739,822	146 528,699
AC2-A	PLACEMENTS MONÉTAIRES		53 283,292	362 670,863	146 274,771
AC2-B	DISPONIBILITÉS		116 523,785	68,959	253,928
AC3	CRÉANCES D'EXPLOITATION		0,000	44 522,136	17 532,787
TOTAL ACTIF			783 851,778	1 023 029,573	727 583,067
PASSIF					
PA1	OPÉRATEURS CRÉDITEURS	PA1	1 374,225	772,430	620,282
PA2	AUTRES CRÉDITEURS DIVERS	PA2	17 958,160	15 563,208	11 949,914
TOTAL PASSIF			PA 19 332,385	16 335,638	12 570,196
ACTIF NET			764 519,393	1 006 693,935	715 012,871
CP1	CAPITAL	CP1	767 281,251	996 592,233	708 986,410
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	-2 761,858	10 101,702	6 026,461
CP2-A	SOMMES CAPITALISABLES DES EXERCICES ANT.		0,000	0,000	0,000
CP2-B	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PÉRIODE		-3 246,565	6 780,304	5 772,307
CP2-C	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PÉRIODE		484,707	3 321,398	254,154
ACTIF NET			764 519,393	1 006 693,935	715 012,871
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			783 851,778	1 023 029,573	727 583,067

SICAV OPPORTUNITY

			Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	01/07/2018	01/01/2018	01/07/2017	01/01/2017	01/01/2017
			au	au	au	au	au
			30/09/2018	30/09/2018	30/09/2017	30/09/2017	31/12/2017
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	6 499,850	19 097,012	7 125,797	18 343,129	20 668,915
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		6 131,850	16 466,485	4 553,100	10 703,630	10 703,630
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		368,000	2 630,527	2 572,697	7 639,499	9 965,285
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	1 672,011	4 616,512	1 496,407	4 135,079	6 500,086
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		1 672,011	4 616,512	1 496,407	4 135,079	6 500,086
REVENUS DES PLACEMENTS			8 171,861	23 713,524	8 622,204	22 478,208	27 169,001
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-4 340,624	-12 851,794	-1 952,672	-5 362,557	-7 527,203
REVENU NET DES PLACEMENTS			3 831,237	10 861,730	6 669,532	17 115,651	19 641,798
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-4 788,435	-14 108,295	-3 499,665	-10 335,347	-13 869,491
RESULTAT D'EXPLOITATION			-957,198	-3 246,565	3 169,867	6 780,304	5 772,307
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		13,899	484,707	3 260,486	3 321,398	254,154
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			-943,299	-2 761,858	6 430,353	10 101,702	6 026,461
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-13,899	-484,707	-3 260,486	-3 321,398	-254,154
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-47 686,020	5 750,928	6 379,464	10 930,678	19 553,536
PR4-C	+/- VAL REA. / CESSION TITRES		9 091,219	52 813,216	-5 369,394	5 254,561	21 908,777
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-196,233	-1 931,776	-516,376	-872,242	-2 068,963
RESULTAT NET DE LA PERIODE			-39 748,232	53 385,803	3 663,561	22 093,301	45 165,657

SICAV OPPORTUNITY

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	-39 748,232	53 385,803	3 663,561	22 093,301	45 165,657
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	-957,198	-3 246,565	3 169,867	6 780,304	5 772,307
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-47 686,020	5 750,928	6 379,464	10 930,678	19 553,536
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DESTITRES	9 091,219	52 813,216	-5 369,394	5 254,561	21 908,777
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-196,233	-1 931,776	-516,376	-872,242	-2 068,963
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	299,594	-3 879,281	314 349,750	263 985,484	-50 767,936
	SOUSCRIPTIONS	201 186,834	835 809,299	424 441,872	1 130 192,103	1 164 380,733
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	150 900,000	673 300,000	371 600,000	1 016 000,000	1 046 000,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	45 919,719	147 920,316	42 468,306	92 238,833	95 602,224
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (S)	3 919,886	17 490,122	6 002,690	16 412,089	16 896,698
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (S)	447,229	-2 901,139	4 370,876	5 541,181	5 881,811
	RACHATS	-200 887,240	-839 688,580	-110 092,122	-866 206,619	-1 215 148,669
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-150 500,000	-673 900,000	-96 600,000	-786 200,000	-1 091 200,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (R)	-46 044,414	-151 668,719	-10 821,291	-65 086,852	-100 694,170
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (R)	-3 909,496	-17 505,707	-1 560,441	-12 699,984	-17 626,842
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (R)	-433,330	3 385,846	-1 110,390	-2 219,783	-5 627,657
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-39 448,638	49 506,522	318 013,311	286 078,785	-5 602,279
AN4	ACTIF NET					
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	803 968,031	715 012,871	688 680,624	720 615,150	720 615,150
AN4-B	FIN DE PERIODE	764 519,393	764 519,393	1 006 693,935	1 006 693,935	715 012,871
AN5	NOMBRE D' ACTIONS					
AN5-A	DEBUT DE PERIODE	6 125	6 135	6 135	6 587	6 587
AN5-B	FIN DE PERIODE	6 129	6 129	8 885	8 885	6 135
	VALEUR LIQUIDATIVE					
A-	DEBUT DE PERIODE	131,260	116,546	112,254	109,399	109,399
B-	FIN DE PERIODE	124,738	124,738	113,302	113,302	116,546
AN6	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-19,71%	9,40%	3,70%	4,77%	6,53%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PERIODE DU 01.07.2018 AU 30.09.2018

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30.09.2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30.09.2018 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 30.09.2018

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2.3 Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30.09.2018 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncés dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne BTA « Juillet 2032 ».

2.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

DESIGNATION DES TITRES	N ^{BRE} DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 30.09.2018	% de L'ACTIF NET
AC1-A Actions et droits rattachés		502,532.411	548,331.445	71.72%
ADWYA	4,400	24,520.243	22,572.000	2.95%
ARTES	1,150	7,559.856	7,245.000	0.95%
ATTIJARI BANK	1,445	52,995.088	70,205.325	9.18%
BH	2,100	41,727.095	36,082.200	4.72%
CITY CARS	700	8,460.271	7,959.000	1.04%
DELICE HOLDING	2,340	40,602.920	38,610.000	5.05%
ENNAKL	660	7,278.019	7,508.820	0.98%
EURO-CYCLES	360	10,592.195	7,649.640	1.00%
MAGASIN GENERAL	300	9,734.892	11,700.000	1.53%
MONOPRIX	2,800	33,772.030	24,612.000	3.22%
ONE TECH HOLDING	2,400	33,199.496	39,674.400	5.19%
PGH	2,900	29,282.063	32,451.000	4.24%
S.A.H TUNISIE	2,650	34,930.628	32,467.800	4.25%
SFBT	2,000	31,283.885	46,610.000	6.10%
SIMPAR	400	18,216.680	11,527.200	1.51%
SOTRAPIL	700	7,465.041	10,796.100	1.41%
SOTUVER	3,800	20,390.485	31,498.200	4.12%
STAR	60	5,397.500	8,178.960	1.07%
TELNET HOLDING	2500	24,606.105	22,517.500	2.95%
TPR	6400	22,738.846	31,680.000	4.14%
TUNIS RE	500	3,861.000	3,875.000	0.51%
UIB	1450	33,918.073	42,911.300	5.61%
AC1-B Emprunts d'État		29,830.300	30,755.426	4.02%
BTA 5.50% 02/2020	7	6,754.300	6,949.226	0.91%
BTA 6% AVRIL 2024	24	23,076.000	23,625.173	3.09%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA (1)			181.027	0.02%
AC1-C Autres valeurs (Titres OPCVM)		34,507.734	34,957.830	4.57%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	291	34,507.734	34,957.830	4.57%
Total portefeuille titres		566,870.445	614,044.701	80.31%

- (1) Ce montant s'élevant au 30.09.2018 à **181.027** DT correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 29/01/2018 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de la période.
- Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitements n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers trimestriels arrêtés au 30.09.2017 et annuels arrêté au 31.12.2017.

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **6,499.850 dinars** du 01.07.2018 au 30.09.2018, contre **7,125.797 dinars** du 01.07.2017 au 30.09.2017 et se détaillent comme suit :

REVENUS	Du 01.07.2018 au 30.09.2018	Du 01.01.2018 au 30.09.2018	Du 01.07.2017 au 30.09.2017	Du 01.01.2017 au 30.09.2017	Du 01.01.2017 au 31.12.2017
Revenus des actions	6,131.850	16,466.485	4,553.100	10,703.630	10,703.630
Revenus des emprunts d'État	368.000	2,630.527	2,572.697	7,639.499	9,965.285
Total	6,499.850	19,097.012	7,125.797	18,343.129	20,668.915

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités

AC2-A. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2018, à **53,283.292 dinars**, représentant les placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillent comme suit :

Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2018	% Actif net
BTC 52S-12/03/2019	6 %	27	25,462.230	26,124.580	3.42%
BTC 52S-12/03/2019	6.02 %	28	26,747.617	27,158.712	3.55%
Total		55	52,209.847	53,283.292	6.97%

AC2-B. Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2018, à **116,523.785 dinars** et représente les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.07.2018 au 30.09.2018, à **1,672.011 dinars**, contre **1,496.407 dinars** du 01.07.2017 au 30.09.2017 et se détaillent comme suit :

REVENUS	Du 01.07.2018 au 30.09.2018	Du 01.01.2018 au 30.09.2018	Du 01.07.2017 au 30.09.2017	Du 01.01.2017 au 30.09.2017	Du 01.01.2017 au 31.12.2017
Revenus des bons de Trésor	1,672.011	4,616.512	1,496.407	4,135.079	6,500.086
Total	1,672.011	4,616.512	1,496.407	4,135.079	6,500.086

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements du 01.07.2018 au 30.09.2018 s'élèvent, à **4,340.624 dinars**, contre **1,952.672 dinars** du 01.07.2017 au 30.09.2017, et se détaillent ainsi :

Charges de gestion des placements	Du 01.07.2018 au 30.09.2018	Du 01.01.2018 au 30.09.2018	Du 01.07.2017 au 30.09.2017	Du 01.01.2017 au 30.09.2017	Du 01.01.2017 au 31.12.2017
Rémunération du gestionnaire	4,099.471	12,137.786	1,366.862	3,753.770	5,269.018
Rémunération du dépositaire	241.153	714.008	195.270	536.258	752.727
Rémunération des distributeurs	0.000	0.000	390.540	1,072.529	1,505.458
Total	4,340.624	12,851.794	1,952.672	5,362.557	7,527.203

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.07.2018 au 30.09.2018 à **4,788.435 dinars**, contre **3,499.665 dinars** du 01.07.2017 au 30.09.2017 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01.07.2018 au 30.09.2018	Du 01.01.2018 au 30.09.2018	l u 01.07.2017 au 30.09.2017	Du 01.01.2017 au 30.09.2017	Du 01.01.2017 au 31.12.2017
Redevance CMF	202.628	599.941	195.250	536.219	752.673
Impôts et Taxes	17.363	51.049	19.279	50.844	62.571
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	0.000	0.000	225.216	668.304	1,000.000
Rémunération CAC	1,270.336	3,769.584	1,270.336	3,769.584	5,039.920
Jetons de présence	1,512.296	4,487.574	1,512.296	4,487.574	5,999.870
Charges Diverses	1,785.812	5,200.147	277.288	822.822	1,014.457
Total	4,788.435	14,108.295	3,499.665	10,335.347	13,869.491

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2018 à **19,332.385 dinars** contre **16,335.638 dinars** au 30.09.2017 et s'analyse comme suit :

NOTE	PASSIF	30.09.2018	30.09.2017	31.12.2017
PA1	Opérateurs créditeurs	1,374.225	772.430	620.282
PA2	Autres créditeurs divers	17,958.160	15,563.208	11,949.914
Total		19,332.385	16,335.638	12,570.196

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 30.09.2018 à **1,374.225 dinars** contre **772.430 dinars** au 30.09.2017 et se détaillent comme suit :

Opérateurs créditeurs	30.09.2018	30.09.2017	31.12.2017
Gestionnaire	1,297.877	540.698	434.197
Dépositaire	76.348	77.244	62.029
Distributeurs	0.000	154.488	124.056
Total	1,374.225	772.430	620.282

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 30.09.2018 à **17,958.160 dinars** contre **15,563.208 dinars** au 30.09.2017 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	30.09.2018	30.09.2017	31.12.2017
État, impôts et taxes	225.383	91,883	106.442
Redevance CMF	64.151	77.233	62.023
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	0.000	668.304	0.000
Jetons de présence	4,487.283	4,487.413	5,999.709
Rémunération CAC	3,594.845	3,595.525	4,865.861
Diverses Publications	4,018.750	0.000	0.000
Autres Créditeurs divers	1,350.733	6,642.850	915.879
Sommes à régler / Achats des actions :	4,217.015		
Achat 200 actions TELNET HOLDING	1,852.179		
Achat 50 actions UIB	1,473.826		
Achat 100 actions MONOPRIX	891.010		
Total	17,958.160	15,563.208	11,949.914

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au **30.09.2018** se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2018 (en nominal)

- Montant : 613,500.000 Dinars
- Nombre de titres : 6 135
- Nombre d'actionnaires : 13

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 673,300.000 Dinars
- Nombre de titres émis : 6 733

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 673,900.000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 6 739

Capital au 30.09.2018 : **767,281.251 dinars**

- Montant en nominal : 612,900.000 dinars
- Sommes non Capitalisables (1) : 138,460.122 dinars
- Sommes capitalisées (2) : 15,921.129 dinars
- Nombres de titres : 6 129
- Nombre d'actionnaires : 13

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent à **138,460.122 dinars** au 30.09.2018 et se détaillent comme suit :

Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	85,576.157
1- Résultat non capitalisables de la période	56,632.368
♣ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5,750.928
♣ +/- values réalisées sur cession de titres	52,813.216
♣ Frais de négociation de titres	-1,931.776
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-3,748.403
♣ Aux émissions	147,920.316
♣ Aux rachats	-151,668.719
Total des sommes non capitalisables	138,460.122

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 30.09.2018 à **15,921.129 dinars**, se détaillent comme suit :

	30/09/2018
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	9,910.253
Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé (*)	6,026.461
Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	-15.585
♣ Aux émissions	17,490.122
♣ Aux rachats	-17,505.707
Total des sommes capitalisées	15,921.129

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2017 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 12/04/018 statuant sur les états financiers de l'exercice 2017 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2017	5,772.307
Régularisation du résultat capitalisable	254.154
Sommes capitalisées – Exercice 2017	6,026.461

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY ; Le solde de ce poste au 30.09.2018 se détaille ainsi :

Rubriques	30.09.2018
Résultat capitalisable de la période	-3,246.565
Régularisation du résultat capitalisable de la période	484.707
Sommes capitalisables	-2,761.858

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	Du 01.01.2018 Au 30.09.2018	Du 01.01.2017 Au 30.09.2017
• Revenus des placements	3.869	2.530
• Charges de gestion des placements	-2.097	-0.604
• Revenus net des placements	1.772	1.926
• Autres charges d'exploitation	-2.302	-1.163
• Résultat d'exploitation	-0.530	0.763
• Régularisation du résultat d'exploitation	0.079	0.374
Sommes capitalisables de la période	-0.451	1.137
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0.079	-0.374
• Variation des +/- values potentielles/titres	0.938	1.230
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	8.617	0.591
• Frais de négociation de titres	-0.315	-0.098
Résultat net de la période	8.710	2.487

4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubriques	30.09.2018	30.09.2017
Charges de gestion des placements / Actif net moyen	1.602%	0.748%
Autres charges d'exploitation / Actif net moyen	1.759%	1.442%
Résultat capitalisable de la période / Actif net moyen	-0.405%	0.946%
Actif net moyen	802,085.085	716,908.454

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

4.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} Avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;
- La Gestion comptable de SICAV OPPORTUNITY ;
- La préparation et lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,7 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu. Etant précisé que les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,70% TTC à 1,70% HT** de l'actif net l'an.

4.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an.

4.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV OPPORTUNITY.

La commission de distribution payée par SICAV OPPORTUNITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, la BIAT ASSET MANAGEMENT. Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV OPPORTUNITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 18/05/2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

STEG International Services

Siège social : Résidences du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 les Berges du Lac Tunis

La Société STEG International Services publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 15 novembre 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Monsieur Abderrazak GABSI.

STEG INTERNATIONAL SERVICES (STEG-IS)

BILAN - ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016	
ACTIFS NON COURANTS				
Actifs immobilisés	Immobilisations incorporelles	4	674 181	412 765
	Moins : amortissements		-395 942	-280 486
			278 239	132 279
	Immobilisations corporelles	4	11 704 427	7 417 331
	Moins : amortissements		-732 512	-586 125
			10 971 915	6 831 206
	Immobilisations financières	5	2 892 807	846 709
	Moins : provisions		-42 848	-114 967
			2 849 959	731 742
	Total des actifs immobilisés		14 100 113	7 695 227
	Autres actifs non courants		-	-
	Total des actifs non courants		14 100 113	7 695 227
ACTIFS COURANTS				
	Stocks	6	4 874 759	1 999 547
	Moins : provisions		-	-
			4 874 759	1 999 547
	Clients et comptes rattachés	7	35 085 934	24 233 625
	Moins : provisions		-5 309 406	-2 804 856
			29 776 528	21 428 769
	Autres actifs courants	8	13 867 975	3 885 342
	Placements et autres actifs financiers	9	2 545 703	20 058 109
	Liquidités et équivalents de liquidités	10	50 777 015	30 012 195
	Total des actifs courants		101 841 980	77 383 962
	TOTAL DES ACTIFS		115 942 093	85 079 189

STEG INTERNATIONAL SERVICES

(STEG-IS)

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2017 31 décembre 2016

CAPITAUX PROPRES				
	Capital social		50 000 000	50 000 000
	Réserves		14 531 575	14 000 000
	Résultats reportés		7 099 920	5 075 190
	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		71 631 495	69 075 190
	Résultat de l'exercice		1 222 425	5 556 305
	Total des capitaux propres avant affectation	11	72 853 920	74 631 495
PASSIFS				
Passifs non courants				
	Provisions	12	894 212	1 168 921
	Total des passifs non courants		894 212	1 168 921
Passifs courants				
	Fournisseurs et comptes rattachés	13	8 814 209	3 884 799
	Autres passifs courants	14	33 379 751	5 393 974
	Total des passifs courants		42 193 960	9 278 773
	Total des passifs		43 088 172	10 447 694
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		115 942 092	85 079 189

STEG INTERNATIONAL SERVICES

(STEG-IS)

ÉTAT DE RÉSULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	15	52 169 253	43 256 433
Autres produits d'exploitation	16	46 733	16 744
Total des produits d'exploitation		52 215 986	43 273 177
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des travaux en cours	6	2 875 212	-8 263 490
Achats d'approvisionnements consommés	17	-24 313 283	-9 011 787
Charges de personnel	18	-1 971 617	-1 716 851
Dotations aux amortissements et aux provisions	19	-2 518 460	308 332
Autres charges d'exploitation	20	-28 640 955	-22 223 884
Total des charges d'exploitation		-54 569 103	-40 907 680
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-2 353 117	2 365 497
Charges financières	21	-1 730 257	-2 923 895
Produits financiers	22	6 531 742	7 068 411
Autres pertes ordinaires	23	-1 725	-248 634
Autres gains ordinaires	24	37 236	39 899
Résultat des activités ordinaires avant impôt		2 483 879	6 301 278
Impôts sur le résultat	25	-1 261 454	-744 973
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		1 222 425	5 556 305

STEG INTERNATIONAL SERVICES
(STEG-IS)

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

(Montants exprimés en dinars)

Notes Exercice clos le 31 décembre 2017 Exercice clos le 31 décembre 2016

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS
À L'EXPLOITATION

Résultat net		1 222 425	5 556 305
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)		2 446 341	-400 070
Amortissements des subventions d'investissement		-	-1 120
Variations de :			
- Stocks		-2 875 212	8 263 490
- Clients et comptes rattachés		-10 852 308	-6 410 549
- Autres actifs courants		-9 914 671	-2 085 769
- Fournisseurs et comptes rattachés		4 615 646	477 537
- Autres passifs courants		27 971 024	2 048 651
Plus ou moins-values sur sorties d'immobilisations		-17 810	-
Différences de change sur trésorerie en devises		-3 021 407	-3 834 813
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		9 574 028	3 613 662

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS
AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-4 329 486	-3 066 528
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		17 810	-
Encaissements provenant de la cession d'actifs financiers		5 729	4 115
Décaissements provenant de l'acquisition d'actifs financiers		-2 039 421	-9 188
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-6 345 368	-3 071 601

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS
AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Dividendes distribués		-2 985 247	-3 000 000
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		-2 985 247	-3 000 000
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités		3 021 407	3 834 813
Variation de trésorerie		3 264 820	1 376 874
Trésorerie au début de l'exercice	9 & 10	50 012 195	48 635 321
Trésorerie à la clôture de l'exercice	9 & 10	53 277 015	50 012 195

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Société STEG International Services (STEG-IS) est une société anonyme constituée en octobre 2006. Son siège social est à la Résidence du Parc - Les Jardins de Carthage - Tunis. Elle a pour objet social :

- La réalisation des études se rapportant aux domaines de la production, du transport et de la distribution d'électricité et de gaz ;
- L'engineering, la conception, la fourniture d'équipements, la réalisation et le suivi des projets de production d'énergie électrique, de transport et de distribution d'électricité et de gaz, de cogénération, d'équipement photovoltaïque et d'énergie solaire ;
- La conduite, la maintenance, la formation et le perfectionnement d'ouvrages électriques et gaziers ;
- La réalisation d'audits énergétiques et de prestations de maîtrise de l'énergie ;
- La réalisation des essais et mesures ainsi que la réhabilitation de matériels ;
- La réalisation des analyses physico-chimiques.

Pour mener à bien ses activités, la STEG-IS a conclu, en 2007, avec la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG) une convention d'assistance fixant les conditions et les modalités de coopération en matière de détachement de personnel, de formation et de location de matériel d'essais et de mesure. En 2009, la STEG-IS a renouvelé les termes de cette convention pour une durée de trois années, renouvelable par tacite reconduction.

Le capital de la STEG-IS s'élève, au 31 décembre 2017, à 50 000 000 DT et se divise en 5000 000 actions de valeur nominale unitaire de 10 DT, entièrement libérées et réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale	% d'intérêt
STEG et Président du Conseil	1 750 000	17 500 000	35%
IDC	500 000	5 000 000	10%
STUDI	500 000	5 000 000	10%
SCET Tunisie	500 000	5 000 000	10%
BTE SICAR	275 000	2 750 000	6%
STB	275 000	2 750 000	6%
BTK	250 000	2 500 000	5%
Personnes physiques	950 000	9 500 000	18%
TOTAL	5000 000	50 000 000	100%

En octobre 2016, la STEG-IS a opté pour le régime de « Société totalement exportatrice » au lieu du régime de « Société partiellement exportatrice ». La période d'exonération de 10 ans a expiré fin 2016.

NOTE N°2 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice 2017 se résument comme suit :

- 1) Le démarrage de l'exécution du contrat conclu avec le client PEE DU Congo et portant sur la construction de sept départs (*Feeders*) souterrains 20 KV à Brazzaville, pour un montant 5 839 KEUR. Le pourcentage d'avancement des travaux est de 61% au 31 décembre 2017, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 10 499 KDT sur ce Projet ;
- 2) Le démarrage de l'exécution du contrat conclu avec le client REA Tanzanie et portant sur la fourniture et l'installation de branchement et de réseau de distribution BT dans le cadre du programme de densification de l'électrification rurale phase 1-Lot 4 Pwani et Lot 5 Mbeya, pour les montants de 13 210 KUSD et 890 268 113 Shillings Tanzaniens (TZS). Le pourcentage d'avancement des travaux est de 78% au 31 décembre 2017, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 26 351 KDT sur ce Projet ;
- 3) Le démarrage de l'exécution du contrat conclu avec le client EDCL Rwanda et portant sur l'étude, la fourniture et l'installation de réseaux de distribution MT/BT dans les districts de Rwamagana et Kayonza au Rwanda, pour un montant 3 660 KEUR. Le pourcentage d'avancement des travaux est de 95% au 31 décembre 2017, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 10 250 KDT sur ce Projet ;
- 4) La poursuite de l'exécution du contrat conclu avec le client NEUC Liban et portant sur l'assistance technique pour les travaux de construction, de maintenance et d'exploitation d'un réseau de distribution et la mise en place d'une infrastructure télé-relève au Liban, pour un montant de 4745 KEUR. Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 97% au 31 décembre 2016 à 98% au 31 décembre 2017, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 849 KDT sur ce Projet ;
- 5) L'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le Ministère de l'Énergie de la République de Sierra Leone et portant sur l'électrification rurale et la fourniture de compteurs, pour un montant de 12 327 KUSD. Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 94% au 31 décembre 2016 à 100% au 31 décembre 2017, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 601 KDT sur ce Projet ;
- 6) L'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client MAT-DGGT Congo Mabombo et portant sur l'électrification rurale de la localité de Mabombo, pour un montant de 3 014 231 440 Francs CFA. Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 98% au 31 décembre 2016 à 100% au 31 décembre 2017, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 235 KDT sur ce Projet ;
- 7) Le démarrage de l'exécution du contrat conclu avec le client SONABEL Burkina Faso et portant sur les travaux d'accompagnement dans les domaines de gestion de réseau de distribution, de la sécurité et de la santé au travail, pour un montant de 500 KUSD. Le pourcentage d'avancement des travaux est de 69% au 31 décembre 2017, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 857 KDT sur ce Projet ;
- 8) Un chiffre d'affaires global de 52 169 KDT (dont 99% à l'export) en 2017, contre 43 256 KDT (dont 97% à l'export) en 2016, soit une augmentation de 8 913 KDT (environ 21%) provenant essentiellement des revenus comptabilisés sur les projets réalisés au Congo, au Rwanda et en Tanzanie, pour un montant cumulé de 46 188 KDT, ce qui représente environ 89% du chiffre d'affaires global ;

- 9) Une augmentation de 10 851 KDT (environ 45%) des créances clients qui ont passé de 24 234 KDT fin 2016 à 35 085 KDT fin 2017. Elles représentent 67% du chiffre d'affaires et 30% du total des actifs au bilan arrêté au 31 décembre 2017 ;
- 10) Les charges d'exploitation ont atteint 54 569 KDT en 2017, contre 40 908 KDT en 2016, soit une augmentation de 13 661 KDT (environ 33%) ;

Les stocks des travaux en cours (y compris les matériels sur chantiers ou en cours de transport) relatifs aux projets en cours de réalisation, notamment dans les Républiques de Tanzanie, Rwanda et Congo, ont été évalués à 4 875 KDT au 31 décembre 2017, contre 2 000 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 2 875 KDT (environ 143%) ;

- 11) Le 29 décembre 2016, la STEG-IS a reçu une notification des résultats d'une vérification préliminaire de sa situation fiscale au titre des exercices 2012, 2013 et 2014, effectuée par la Direction des Grandes Entreprises. Cette vérification a porté sur l'impôt sur les sociétés et les acomptes provisionnels. L'administration fiscale réclame le paiement d'un complément d'impôt de 2 373 731 DT (dont 805 206 DT de pénalités) sur la base des bénéfices redressés des activités réalisées en dehors des projets Rwanda et Cameroun (considérés comme étant des établissements stables dont les produits et charges doivent être séparés).

La STEG-IS a répondu, dans le délai légal, à cette notification en démontrant le caractère non fondé et exagéré des redressements effectués, en s'appuyant sur les textes légaux qui sont applicables dans les circonstances et en fournissant les preuves matérielles requises.

Plusieurs réunions ont été tenues avec les vérificateurs de la DGE pour discuter les éléments de réponse avancés par la STEG-IS. Le 13 juillet 2017, la Direction des Grandes Entreprises a répondu à l'opposition de la STEG-IS en acceptant le principe de répartition des frais généraux entre les activités, sous réserve de la communication des éléments probants justifiant la détermination des montants réels de ces charges communes. Aucun arrêté de taxation d'office n'a été émis par la DGE à la date d'établissement des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017. Les résultats de cette vérification fiscale préliminaire n'ont donné lieu à la constitution d'aucune provision pour risque fiscal.

- 12) Un résultat net bénéficiaire de 1 222 KDT en 2017, contre 5 556 KDT en 2016, enregistrant ainsi une diminution de 78% et s'analysant comme suit :

Libellé	Exercice 2017	Exercice 2016	Variation (en KDT)
Produits d'exploitation	52 216	43 273	8 943
Charges d'exploitation	-54 569	-40 908	-13 661
Résultat d'exploitation	-2 353	2 365	-4 718
Résultat financier	4 801	4 145	656
Résultat exceptionnel	35	-209	244
Impôts sur le résultat	-1 261	-745	-516
Résultat net de l'exercice	1 222	5 556	-4 334

Le résultat net de l'exercice 2017 provient essentiellement de produits financiers, dont notamment des gains de change latents sur des créances anciennes relatives à des travaux réalisés au cours des exercices antérieurs et parfois non encore facturés aux clients concernés à la date de clôture (y compris les soldes débiteurs des sociétés de groupe), et sur les comptes de trésorerie en monnaies étrangères, évalués respectivement à 1 492 423 DT et 3 021 407 DT, soit un montant cumulé de 4 513 830 DT.

- 13)** Une trésorerie positive de 53 277 KDT au 31 décembre 2017 (y compris les placements monétaires), contre 50 012 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 3 265 KDT (environ 7%). Cette position de trésorerie est notamment due à l'encaissement d'une avance de 21 674 KDT sur le contrat conclu avec le client Rwandais EDCL (projet HT) ;
- 14)** Des investissements incorporels et corporels pour un coût d'acquisition global (hors TVA) de 4 575 KDT s'analysant comme suit :

Actifs immobilisés	Coûts d'acquisition
Logiciels	261
Matériel informatique	267
Autres immobilisations corporelles (équipements de bureaux ...)	69
Immobilisations corporelles en cours (siège de la STEG-IS)	3 978
Total en KDT	4 575

NOTE N°3 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1. Déclaration de conformité

Les états financiers de la STEG-IS ont été arrêtés au 31 décembre 2017 conformément au Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

2. Base d'établissement

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur à la date de clôture, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-dessous.

Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation.

3. Immobilisations incorporelles et corporelles

À leur date d'entrée dans le patrimoine de la Société, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet d'un amortissement linéaire à compter de la date de leur mise en service ; les principaux taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	33,33%
- Matériel informatique	33,33%
- Matériel de transport	20%
- Équipements de bureaux	20%
- Matériel et outillage industriels	10%
- Agencements, aménagements et installations divers	10%

4. Prestations de services

Les revenus découlant des études et des prestations de services liées à l'objet social, sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus par référence au degré d'avancement des opérations (facturation sur la base du temps et des ressources).

5. Contrats de construction

Lorsque le résultat du contrat de construction (portant notamment sur la fourniture, le transport et le montage d'équipements électriques) peut être estimé de façon fiable, les coûts et les produits relatifs à ce contrat sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement (en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture). Toutefois, lorsqu'il est probable que le contrat de construction dégagera une perte, celle-ci est immédiatement comptabilisée en résultat.

Suite 1 Note N°3

La Société est, en général, en mesure d'estimer de façon fiable le résultat du contrat de construction dès lors que :

- Elle a accepté un contrat qui établit les droits que peut faire valoir chacune des parties concernant le bien à construire, les contreparties devant être échangées et les modalités et conditions de paiement ;
- Elle a procédé à un inventaire des travaux en cours à la date de clôture ;
- Elle a obtenu l'acceptation par le client de l'ensemble des travaux réalisés et des produits non prévus au contrat ;
- Elle dispose d'un système interne efficace d'information budgétaire et financière ;
- Elle revoit et, le cas échéant, révisé ses estimations au fur et à mesure de l'exécution des travaux.

Les coûts engagés sur des travaux en cours de réalisation dans le cadre du contrat de construction et non encore acceptés par le client sont portés en stock.

6. Subventions d'investissement

Les avantages fiscaux accordés à la Société sous la forme de primes d'investissement sont constatés dans la rubrique « Subventions d'investissement » parmi les capitaux propres et sont rapportés au résultat (en quotes-parts des subventions d'investissement inscrites au résultat) selon un plan d'amortissement identique à celui des immobilisations correspondantes.

7. Produits financiers

Les intérêts provenant des placements monétaires et des comptes courants bancaires créditeurs sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

8. Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères effectuées par la Société sont comptabilisées en appliquant le taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Lorsque le règlement survient durant la période au cours duquel l'opération a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte qui est pris en compte dans la détermination du résultat de la période.

À la date de clôture, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Le gain ou la perte de change en résultant est également pris en compte dans la détermination du résultat de la période.

9. Impôts sur le résultat

La charge cumulée d'impôts sur le résultat est constituée essentiellement des impôts sur les sociétés, exigibles au titre des bénéfices réalisés sur le marché local (en Tunisie) et au titre des bénéfices issus des projets réalisés à l'étranger (dans le cadre des établissements stables ou en vertu des contrats conclus avec les clients) lorsqu'ils sont imposables en application de la législation fiscale du pays du client ou de la convention de non-double imposition en vigueur.

Suite 2 Note N°3

10. Présentation de l'état des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est présenté selon le modèle autorisé par la Norme Générale NCT 01 (utilisation de la méthode indirecte pour les flux de trésorerie liés à l'exploitation) et en retenant les options suivantes :

- Les intérêts reçus, générés par les placements monétaires, sont présentés parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation ;
- Les dividendes reçus, générés par les titres de participation, sont présentés également parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation
- Les dividendes payés aux actionnaires sont présentés parmi les flux de trésorerie liés aux activités de financement.

NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

	IMMOBILISATIONS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VCN AU	
	Soldes au 31/12/2016	Entrées 2017	Transferts/ Sorties 2017	Soldes au 31/12/2017	Soldes au 31/12/2016	Entrées 2017	Transferts/ Sorties 2017	Soldes au 31/12/2017	31/12/2017	31/12/2016
Logiciels	412 765	261 416	-	674 181	280 486	115 456	-	395 942	278 239	132 279
Total des immobilisations incorporelles	412 765	261 416	-	674 181	280 486	115 456	-	395 942	278 239	132 279
Terrain	3 339 731	-	-	3 339 731	-	-	-	-	3 339 731	3 339 731
Matériel de transport	313 687	-	25 787	287 900	208 947	48 880	25 787	232 040	55 860	104 740
Equipements de bureaux	129 055	54 394	989	182 460	95 348	15 286	989	109 645	72 815	33 707
Matériel informatique	266 641	267 097	-	533 738	181 354	92 154	-	273 508	260 230	85 287
Agencements, aménagements et installations divers	117 754	8 089	-	125 843	73 484	10 836	-	84 320	41 523	44 270
Matériel et outillage d'exploitation	59 406	6 500	-	65 906	26 992	6 007	-	32 999	32 907	32 414
Immobilisations corporelles en cours (*)	2 156 080	4 959 817	-	7 115 897	-	-	-	-	7 115 897	2 156 080
Avances et acomptes sur commandes d'immobilisations corporelles	1 034 977	-	982 025	52 952	-	-	-	-	52 952	1 034 977
Total des immobilisations corporelles	7 417 331	5 295 897	1 008 801	11 704 427	586 125	173 163	26 776	732 512	10 971 915	6 831 206
Total en DT	7 830 096	5 557 313	1 008 801	12 378 608	866 611	288 619	26 776	1 128 454	11 250 154	6 963 485

(*)Les immobilisations corporelles en cours (hors avances et acomptes accordées aux fournisseurs d'immobilisations totalisant la somme de 52 952 DT) se rapportent essentiellement à la construction et à l'équipement du siège social de la STEG-IS sis à la Résidence du Parc - Les Jardins de Carthage - Tunis, et se détaillent, au 31 décembre 2017, par entreprise intervenante comme suit :

Entreprises	Montants HTVA	TVA	Montants TTC au 31/12/2017
BUILDING CONCEPT	47 000	5 640	52 640
STÉ CHAABANE ET CIE	2 798 565	450 954	3 249 519
GENITEK	631 133	113 604	744 737
GEST	727 956	131 032	858 988
ÉTUDES ARCHITECTURALES	64 501	7 740	72 241
MAS	1 549 745	182 075	1 731 820
RUSPINA	552 797	75 118	627 915
SOTUALEM	123 789	15 254	139 043
SOGICE	16 000	1 920	17 920
ADB	91 418	13 295	104 713
STAFF PLUS	77 861	14 015	91 876
STRUCTURA	83 495	15 029	98 524
SÉCURAS	9 050	1 086	10 136
AUTRES	342 587	12 476	355 063
TOTAL EN DT	7 115 897	1 039 238	8 155 135

NOTE N°5 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Nombre de titres	% de participation	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Titres de participation :			2 705 158	727 586
- SONEDE Internationale	5 000	10,00%	100 000	100 000
- Société Tunisio-Saoudienne de l'Electricité et du Gaz	50 000	50,00%	1 890 092	206 705
- Société Sénégalaise SCL Energie Solution	45 600	50,00%	715 066	493 000
- STEG-IS Congo	1 000	100,00%	33 660	33 660
- Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC)	1 000	100,00%	9 188	9 188
- Moins : Provisions			-42 848	-114 967
Prêts au personnel à plus d'un an			10 833	4 156
Dépôts et cautionnements versés (*)			133 968	-
Total en DT			2 849 959	731 742

(*) Ce solde correspond aux cautionnements relatifs aux contrats de location simple se rapportant aux projets en cours de réalisation en Tanzanie et au Congo, pour les montants respectifs de 120 076 DT et 13 892 DT.

NOTE N°6 : STOCKS

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Travaux en cours / projet REA 3 TANZANIE :	185 977	-
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	-
- Stock de travaux en cours	185 977	-
Travaux en cours / projets MBEYA & PWANI TANZANIE :	1 760 843	698 248
- Stock de matériels électriques sur chantier	1 760 843	-
- Stock de travaux en cours	-	698 248
Travaux en cours / projet SIERRA LEONE :	-	658 919
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	658 919
- Stock de travaux en cours	-	-
Travaux en cours / projet PEEDU CONGO :	1 157 111	-
- Stock de matériels électriques sur chantier	1 157 111	-
- Stock de travaux en cours	-	-
Travaux en cours / projets LOUDIMA & MABOMBO CONGO :	-	273 368
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	273 368
- Stock de travaux en cours	-	-
Travaux en cours / projets RWANDA :	1 770 828	369 012
- Stock de matériels électriques sur chantier	439 423	369 012
- Stock de travaux en cours (projet HT)	1 331 405	-
<i>Montant Brut en DT</i>	4 874 759	1 999 547
Moins : Provisions	-	-
<i>Montant Net en DT</i>	4 874 759	1 999 547

NOTE N°7 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Clients export :	26 367 657	19 952 812
- EDCL Rwanda	143 371	-
- REA Tanzanie	12 161 461	2 198 977
- TANESCO Tanzanie	-	797 263
- Ministère de l'Energie de la Sierra Leone	3 723 855	5 781 120
- STEG-IS Congo	106 752	89 271
- NEUC Liban	1 545 312	1 770 920
- SCET Tunisie - Projet Tchad (*)	2 783 579	2 783 579
- SNE Tchad	347 528	501 364
- MAT-DGGT Congo	2 479 945	4 828 657
- PEEDU Congo	33 743	-
- STEG-IS SAUDI	904 716	148 836
- SOMELEC	79 911	71 107
- SCL Sénégal	1 332 347	802 177
- Groupe Chimique Tunisien	43 940	43 160
- Electricité de Djibouti	119 255	70 377
- SONABEL Burkina Faso	481 877	-
- IDC	72 617	59 864
- IMS	7 448	6 140
Clients locaux :	164 400	886 643
- CPC	-	410 681
- SEREPT	38 300	231 767
- SITEP	-	51 400
- STIR	70 886	45 557
- CIMENTS JBEL OUST	11 682	-
- GINOR	20 985	38 626
- WINSTAR	-	29 001
- CARTHAGO S.A.	-	20 651
- Autres clients locaux	22 547	58 960

Suite 1 Note N°7

Clients export - produits à recevoir :	8 536 876	3 327 120
- EDCL Rwanda	3 492 208	-
- SONABEL Burkina Faso	164 489	-
- Ministère de l'Energie de la Sierra Leone	1 343 725	676 518
- INTEC	59 781	-
- MAT-DGGT Congo	3 465 873	2 650 602
- GCT	10 800	-
Clients locaux - produits à recevoir :	17 000	67 050
- SITEP	7 000	7 000
- SEREPT	-	38 300
- PETROFAC	-	17 250
- CLARK ENERGIE	-	4 500
- CARTHAGO S.A.	8 750	-
- T-PAP	1 250	-
Montant Brut en DT	35 085 933	24 233 625
Moins : Provisions (**)	-5 309 406	-2 804 856
Montant Net en DT	29 776 527	21 428 769

(*) La créance ancienne relative au Projet Tchad, dont la SCET Tunisie est chef de file, demeure pour son montant figurant au bilan arrêté au 31 décembre 2016 et s'élevant à 2 783 579 DT (soit l'équivalent de 933 249 512 Francs CFA). L'application du cours de change en vigueur au 31 décembre 2017 à ce montant en Francs CFA fait apparaître un gain de change latent de 1 410 344 DT, non comptabilisé du fait que la créance est totalement provisionnée.

(**) Les provisions pour créances douteuses s'analysent comme suit au 31 décembre 2017 :

- SCET Tunisie - Projet Tchad	2 783 579
- MAT-DGGT Congo - Projet Interconnecté	2 470 102
- Tunisie Sucre	13 651
- IMS	7 448
- SGS	1 344
- ERE	142
- GCT	33 140
Total en DT	5 309 406

NOTE N°8 : AUTRES ACTIFS COURANTS

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Fournisseurs débiteurs	4 810 964	563 814
- SIAME (1)	322 270	322 270
- EFACEC - Projet Rwanda	2 882 256	-
- COMPINA - Projet Congo	489 394	-
- HIKEM - Projet Tanzanie	265 407	-
- SCHNEIDER ELECTRIQUE - Projet Congo	371 827	-
- TANALEC - Projet Tanzanie	158 689	-
- MEUBLE INTERIEUR	67 962	-
- POWER LINE SYSTEMS - Projet Rwanda	77 716	233 205
- Autres fournisseurs débiteurs	175 443	8 339
Etat - impôts et taxes :	1 674 579	679 968
- Crédit de TVA (sur déclaration) (2)	1 451 974	609 407
- TVA à régulariser	165 799	34 937
- TVA - Projet Tanzanie	56 806	-
- Impôt sur les sociétés à reporter	-	35 624
Personnel et comptes rattachés :	-	296
- Avances et acomptes au personnel	-	296
Sociétés du groupe :	3 118 995	2 484 125
- STEG-IS Congo	2 500 692	2 041 529
- Société Sénégalaise SCL Energie Solution	85 872	94 104
- Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC)	532 431	348 492
Débiteurs divers	-	17 120
Produits à recevoir	38 125	9 871
Comptes de régularisation actif :	4 225 312	130 148
- Charges reportées d'assistance et de représentation commerciale (3)	4 006 705	-
- Charges comptabilisées d'avance (loyers, primes d'assurance ...)	218 607	130 148
Total en DT	13 867 975	3 885 342

1) Créance sur le fournisseur SIAME de 750 000 DT

En mars 2015, un protocole d'accord a été conclu entre la STEG-IS et la SIAME, suite au problème de remplacement des caches-bornes des compteurs défectueux (modèle ME512P) dans le cadre du projet EWSA Rwanda. En vertu de ce protocole, la SIAME s'engage à dédommager partiellement (pour la somme de 750 000 DT), la STEG-IS pour les pertes qu'elle a subies selon les modalités suivantes :

- Paiement d'une somme forfaitaire de 400 000 DT en deux tranches de 200 000 DT chacune, selon le calendrier suivant :
 - 200 000 DT à la signature de l'accord ; et
 - 200 000 DT par traite à échoir le 31/01/2016.
- La SIAME s'engage, en outre, à accorder à la STEG-IS une ristourne de 10% sur ses achats futurs afin de résorber le reliquat de 350 000 DT, avant la date limite du 31 décembre 2016. Il est à signaler que pour pouvoir bénéficier des commandes de la STEG-IS, la SIAME doit présenter la meilleure offre financière.
- La STEG-IS mettra à la disposition de la SIAME les 20 000 compteurs défectueux démontés pour les rapatrier à ses frais, après accomplissement des formalités requises par la réglementation douanière en vigueur en Tunisie.

Il s'ensuit qu'une créance sur la SIAME a été constatée depuis 2014 pour un montant de 750 000 DT, et ce, en diminution des charges engagées par la STEG-IS lors du remplacement des compteurs défectueux fournis par la SIAME dans le cadre du projet EWSA Rwanda.

Dans le cadre de ce protocole d'accord, la STEG-IS a encaissé le 8 mai 2015 et le 8 février 2016 les deux tranches de 200 000 DT chacune. Cependant, le solde du fournisseur SIAME au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2017 est encore débiteur de 322 270 DT (en l'absence d'achats effectués par la STEG-IS auprès de la SIAME).

2) Crédit de TVA

Les autres actifs courants au bilan arrêté au 31 décembre 2017 renferment un crédit de TVA Tunisienne s'élevant à 1 617 773 DT, dont un montant de 1 039 238 DT se rapportant au nouveau siège social. L'autorisation d'achats en suspension de la TVA accordée à la STEG-IS ne couvrent pas les dépenses relatives à l'acquisition de biens immobiliers (terrain et construction). Le siège social gère essentiellement les activités des établissements stables ou les contrats de construction exécutés à l'étranger (qui se trouvent hors champ d'application de la TVA en Tunisie). De ce fait, le droit à déduction de la TVA sur les achats de biens et services en Tunisie ainsi que le droit à la restitution du crédit de TVA risquent d'être remis en cause par l'administration fiscale.

3) Charges reportées d'assistance et de représentation commerciale à l'étranger

Les contrats d'assistance et de représentation commerciale, conclus par la STEG-IS avec des personnes physiques ou morales de nationalité étrangère (des agents) pour le développement de sa part de marché notamment en Afrique et au Moyen Orient, prévoient généralement des honoraires (ou des commissions) proportionnels au chiffre d'affaires du contrat signé avec le client. Le fait générateur de leur paiement est l'encaissement des produits du contrat.

En application du principe de rattachement des charges aux produits, la STEG-IS comptabilise en résultat net les honoraires ou commissions à payer sur les produits des contrats comptabilisés en revenus et non encore encaissés et, inversement, elle constate dans un compte de régularisation actif (charges comptabilisées d'avance) les honoraires ou commissions déjà payés aux agents, notamment sur les avances reçues des clients étrangers, et correspondant au chiffre d'affaires des périodes futures.

Au 31 décembre 2017, les honoraires ou commissions payés d'avance et différés à l'actif du bilan se détaillent comme suit :

Entité	Projet concerné	Montant en devises	Montant en TND
MEAC	EDCL Rwanda	1 231 519 \$	3 003 552
ALBERT BUTAR	REA 3 Tanzanie	366 000 \$	907 513
AESG	Mbeya &Pwani	38 981 \$	95 640
TOTAL EN TND			4 006 705

Le contrat d'assistance et de représentation commerciale relatif au projet EDCL Rwanda a été conclu par la STEG-IS avec l'entreprise MEAC pour une rémunération globale de 1 759 313 \$ représentant 4% des revenus du projet s'élevant à 43 982 829 \$.

En 2017, la STEG-IS a encaissé une avance de 20% du montant du marché signé avec son client Rwandais, ce qui a permis à l'entreprise d'assistance et de représentation commerciale MEAC de facturer à la STEG-IS et d'encaisser 70% de sa rémunération globale, soit un montant de 1 231 519 \$.

Le contrat d'assistance et de représentation commerciale relatif au projet REA 3 Tanzanie a été conclu par la STEG-IS avec l'entreprise ALBERT BUTAR pour une rémunération globale de 724 143 \$ représentant 3% des revenus du projet s'élevant à 20 138 100 \$.

En 2017, la STEG-IS a encaissé une avance de 10% du montant du marché signé avec son client Tanzanien, ce qui a permis à l'entreprise d'assistance et de représentation commerciale ALBERT BUTAR de facturer à la STEG-IS et d'encaisser environ 51% de sa rémunération globale, soit un montant de 366 000 \$.

Aucun chiffre d'affaires n'a été comptabilisé en 2017 au titre de ces deux projets.

NOTE N°9 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Prêts au personnel à moins d'un an	45 703	58 109
Placements monétaires :	2 500 000	20 000 000
- Principal	2 500 000	20 000 000
- Intérêts à recevoir	-	-
Total en DT	2 545 703	20 058 109

NOTE N°10 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
CCP SERGAZ - Fonds mis à disposition pour droits de servitudes à payer	4 188	4 248
Banques :	50 443 277	29 819 824
- Banques Siège (Tunis)	45 118 687	28 214 877
. TND	935 882	1 140 584
. USD	34 601 152	20 388 430
. EURO	9 581 653	6 685 851
. CAD	-	12
- Banques Chantiers (Rwanda, Sénégal, Congo, Tanzanie ...)	5 324 590	1 604 947
Caisses :	329 550	188 123
- Caisse Siège (Tunis)	9 334	1 338
- Caisses Chantiers (Rwanda, Sénégal, Congo, Tanzanie ...)	320 216	186 785
Total en DT	50 777 015	30 012 195

NOTE N°11 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(En DT)

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Subventions d'investissement	Bénéfices non répartis	Total
Soldes au 31 décembre 2015	30 000 000	3 000 000	31 000 000	1 120	8 075 190	72 076 310
Affectation bénéfice 2015	-	-	-	-	-	-
Dividendes à servir	-	-	-	-	-3 000 000	-3 000 000
Augmentation du capital	20 000 000	-	-20 000 000	-	-	-
Amortissements des subventions	-	-	-	-1 120	-	-1 120
Bénéfice 2016	-	-	-	-	5 556 305	5 556 305
Soldes au 31 décembre 2016	50 000 000	3 000 000	11 000 000	-	10 631 495	74 631 495
Affectation bénéfice 2016	-	531 575	-	-	-531 575	-
Dividendes à servir	-	-	-	-	-3 000 000	-3 000 000
Bénéfice 2017	-	-	-	-	1 222 425	1 222 425
Soldes au 31 décembre 2017	50 000 000	3 531 575	11 000 000	-	8 322 345	72 853 920

Le bénéfice par action s'élève à 0,244 DT en 2017, contre 1,111 DT en 2016 (sur la base de 5 000 000 actions ordinaires en circulation), soit une diminution de 78%.

NOTE N°12 : PROVISIONS

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Provisions pour risques et charges - Siège :	894 212	894 212
- Provision pour risque social - CNSS	550 891	550 891
- Autres provisions pour risques et charges	343 321	343 321
Provisions pour risques et charges - Projet TANESCO Tanzanie	-	19 443
Provisions pour risques et charges - Projet Tchad	-	255 266
<i>Total en DT</i>	894 212	1 168 921

Suite 1 Note N°12

1) Provision pour risque social

Cette provision se rapporte à une notification des résultats d'un contrôle comptable de la situation de la STEG-IS au titre des exercices 2010, 2011 et 2012, effectué par la CNSS au cours de l'exercice 2013, reçue en date du 31 décembre 2013.

La CNSS réclame le paiement d'un complément de cotisations pour un montant de 2 320 843 DT, provenant essentiellement de l'intégration dans l'assiette de cotisation des éléments suivants :

- Les indemnités d'expatriation et autres formes d'intéressement servis au personnel de la STEG détaché auprès de la STEG-IS, soumis au régime CNRPS ;
- Les indemnités spécifiques d'expatriation servies au personnel de la STEG-IS ayant participé à l'exécution des projets à l'étranger. Ces indemnités d'expatriation sont exclues de l'assiette de cotisation aux termes de l'article 1 point 17 du décret n°2003-1098 du 19 mai 2003, fixant la liste des avantages exclus de l'assiette de cotisation au titre des régimes de sécurité sociale ;
- Les coûts des travaux de sous-traitance assurés par des entreprises locales dans le cadre de la réalisation des projets à l'étranger ;
- Des comptes de passif (fournisseurs et charges à payer) dont les soldes ont été déjà pris en compte au niveau des charges (double emploi) ;
- Les frais de mission et de réception à l'étranger (justifiés par des factures ou déterminés selon le barème applicable) ;
- Des honoraires justifiés par des factures émanant de personnes physiques ou morales patentées.

La STEG-IS a répondu, dans le délai légal, à cette notification en démontrant le caractère non fondé de la quasi-totalité des éléments de redressement, en s'appuyant sur les textes légaux qui sont applicables dans les circonstances et en fournissant les preuves matérielles requises (états, conventions, factures, etc.).

Plusieurs réunions ont été tenues avec la Direction Générale et le bureau concerné de la CNSS pour discuter les éléments de réponse avancés par la STEG-IS. Le 13 février 2015, la CNSS a révisé à la baisse le montant réclamé en adressant une deuxième notification exigeant le paiement d'un complément de cotisations de 2 203 563 DT, soit une réduction à de 117 280 DT. La STEG-IS s'est opposée, dans le délai légal, à cette deuxième notification.

Par extrême prudence, une provision pour risque social (objet d'un litige en cours) a été constituée par la STEG-IS, de manière progressive sur les trois exercices 2013, 2014 et 2015, pour un montant global de 1 652 672 DT (soit 75% du montant de la deuxième notification).

Une reprise sur provision pour risque social a été comptabilisée en 2016 pour un montant de 1 101 781 DT afin de ramener le solde de ce passif de 1 652 672 DT au 31 décembre 2015 à 550 891 DT au 31 décembre 2016 (soit 25% du montant de la deuxième notification), en s'appuyant sur le jugement préliminaire prononcé en faveur de la STEG-IS sous le n°22 en date du 8 mars 2017 ainsi que la correspondance de l'avocat chargé de l'affaire reçue en date du 5 juillet 2017 qui confirme la révision à la baisse du risque social encouru. Signalons qu'une expertise judiciaire a été ordonnée par la Cour d'Appel de Tunis en date du 8 mars 2017. Toutefois, aucun jugement d'appel n'a été prononcé jusqu'à la date d'établissement des présents états financiers.

Suite 2 Note N°12

2) Provision pour risques et charges - Projet TANESCO Tanzanie

Cette provision est destinée à couvrir le risque fiscal relatif au Projet TANESCO Tanzanie.

Suite à la réception définitive de ce Projet, signée par les deux parties en mai 2017, et l'encaissement de la totalité des créances s'y rapportant, une reprise sur provision a été comptabilisée pour un montant de 19 443 DT.

3) Provision pour risques et charges - Projet Tchad

Cette provision est destinée à couvrir le risque fiscal relatif au Projet Tchad.

Suite à la réception définitive de ce Projet, signée par les deux parties en 2016, une reprise sur provision a été comptabilisée pour un montant de 255 266 DT.

Notons que la créance impayée depuis plusieurs années sur ce Projet, d'un montant de 933 249 512 Francs CFA, a été totalement provisionnée au cours des exercices antérieurs.

NOTE N°13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Fournisseurs d'exploitation - achats de biens et services :	7 492 561	2 559 433
- STEG	1 329 888	700 421
- STEG-IS Congo	1 445 091	1 323 574
- SIAME	1 786	183 905
- SACEM INDUSTRIE	-	40 684
- TAMARIS VOYAGES	-	13 603
- CONTINENTAL TOURS	43 069	4 165
- BAHDELA COMPANY LIMITED	566 215	-
- TUNISIE CABLES	773 204	-
- CATU	54 973	-
- MEAC GLOBAL LIMITED	1 419 597	-
- ASSURANCE STAR	70 318	30 361
- Fournisseurs Projets TANZANIE	383 624	52 186
- Fournisseurs Projet SIERRA LEONE	-	29 186
- TANGANYIKA WATTLE	1 000 099	-
- Autres fournisseurs	404 697	181 348
Fournisseurs d'exploitation - factures non parvenues :	715 333	868 385
- STEG	568 028	751 368
- AICHFEET - Projet Sierra Leone	61 995	51 107
- Autres charges à payer (honoraires, assurances...)	85 310	65 910
Fournisseurs d'exploitation - effets à payer :	-	217 134
- SACEM INDUSTRIE	-	217 134
Fournisseurs d'immobilisations :	339 153	122 222
- SOTUALEM	37 940	-
- MAS	212 886	-
- CHAABENE ET CIE	-	109 487
- MMTG	10 449	-
- UMS	10 986	-
- SITTE	6 846	4 769
- MEGA SYSTEM	3 188	-
- RUSPINA	29 063	-
- PICOSOFT	14 161	7 966
- Autres fournisseurs	13 634	-
Fournisseurs d'exploitation - retenues de garantie	154 952	102 248
Fournisseurs d'immobilisations - retenues de garantie	74 474	15 377
Fournisseurs d'immobilisations - retenues assurance décennale	37 736	-
Total en DT	8 814 209	3 884 799

NOTE N°14 : AUTRES PASSIFS COURANTS

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Clients créditeurs (avances reçues ...) :	28 418 976	1 694 006
- EDCL Rwanda (projet HT)	21 674 319	1 594 672
- REA 3 Tanzanie	5 935 150	-
- Electricité de Djibouti	-	29 440
- MAT-DGGT Congo (règlement en plus)	702 723	-
- SONABEL	36 890	-
- MITSUBISHI HITACHI	69 894	69 894
Etat - impôts et taxes :	3 340 236	1 589 641
- Retenues à la source	103 338	138 416
- Impôt sur les Sociétés à payer en Tunisie	306 069	-
- TCL à payer	6 525	1 212
- TFP et FOPROLOS	-	13 966
- Provision pour impôt sur les sociétés à payer en Tanzanie (*)	615 335	931 554
- Provision pour impôt sur les sociétés à payer au Congo (**)	200 000	252 666
- Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	-	171 175
- Retenues à la source - projets Tanzanie	125 840	70 457
- Retenues à la source - projets Congo	32 678	-
- ENR et TVA projet PEEDU Congo	1 521 976	-
- Redevance de rétrocession projets Congo	426 713	8 422
- Autres taxes à payer	1 762	1 773
SERGAZ - droits de servitudes à payer	60 685	60 685
Créditeurs divers :	138 277	128 416
- CNSS	120 772	112 294
- CNRPS	6 108	6 108
- Autres créditeurs	11 397	10 014
Personnel et comptes rattachés :	752 534	862 359
- Congés à payer - personnel détaché	8 018	161 641
- Congés à payer - personnel permanent	314 733	236 151
- Prime exceptionnelle - personnel permanent	108 004	125 657
- Prime exceptionnelle - personnel détaché	42 798	89 416
- Prime de bilan - Direction Générale	46 216	45 711
- Prime exceptionnelle - Direction Générale	86 780	87 400
- Congés à payer - Direction Générale	122 581	100 343
- Personnel permanent - rémunérations dues	2 417	11 081
- Autres charges à payer	20 987	4 959
Diverses charges à payer :	640 528	165 275
- Intéressements à payer	8 901	15 276
- Indemnités d'expatriation à payer	72 381	126 314
- Honoraires et commissions à payer / contrats d'assistance et de représentation	488 111	-
- Actionnaires, dividendes à payer	14 753	-
- Autres charges à payer (jetons de présence ...)	56 382	23 685
Produits comptabilisés d'avance (sur placements monétaires ...)	28 515	893 592
Total en DT	33 379 751	5 393 974

(*) Projets MBEYA & PWANI (en 2017).

(**) Projet PEEDU (en 2017).

NOTE N°15 : REVENUS

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Travaux et prestations de services - exportation :	51 865 147	42 010 625
- MBEYA & PWANI Tanzanie	26 351 339	-
- REA Tanzanie (*)	-1 009 129	4 319 469
- TANESCO Tanzanie	97 060	1 001 587
- EDCL Rwanda	10 250 208	-
- SCET Tunisie - Projet Tchad	-	81 205
- Ministère de l'Energie de la Sierra Leone	601 369	18 543 660
- NEUC Liban	848 661	1 255 195
- PEEDU Congo	10 498 914	-
- MABOMBO Congo	234 604	8 936 314
- LOUDIMA Congo	-	5 268 687
- BOUNDJI-EWO Congo	-	8 115
- SNE Tchad	1 212 406	1 449 174
- SCL Sénégal	359 278	565 436
- Electricité de Djibouti	471 858	418 951
- STEG-IS SAUDI	795 227	-
- SONABEL Burkina Faso	857 497	-
- INTEC	241 255	-
- Autres clients export	54 600	162 832
Travaux et prestations de services - marché local :	304 106	1 245 808
- CPC	103 016	356 448
- SEREPT	-	284 455
- WINSTAR	-	43 500
- STIR	106 689	112 470
- SITEP	-	150 960
- CEMENTS JBEL OUST	9 900	-
- CARTHAGO S.A.	17 500	29 650
- PETROFAC	-	34 500
- GINOR	18 040	49 390
- CAT	-	62 000
- Autres clients locaux	48 961	122 435
Total en DT	52 169 253	43 256 433

(*) Ce montant correspond essentiellement à la valeur des travaux d'installation de 11 270 compteurs non exécutés pour un chiffre d'affaires de 856 102 DT, et ce, dans le cadre du contrat conclu par la STEG-IS avec le client REA Tanzanie et portant sur la fourniture et l'installation des lignes MT/BT des transformations de distribution et le raccordement des clients dans les zones rurales de la République de Tanzanie.

**NOTE N°16 : AUTRES PRODUITS
D'EXPLOITATION**

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Amortissements des subventions d'investissement	-	1 120
Indemnisations assurances	46 733	15 624
Total en DT	46 733	16 744

**NOTE N°17 : ACHATS
D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS**

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Matériels et fournitures / projets Tanzanie	14 448 523	928 344
Matériels et fournitures / projet Sierra Leone	445 470	3 230 457
Matériels et fournitures / projets Congo	3 067 014	3 468 059
Matériels et fournitures / projets Rwanda	4 385 005	-
Matériels et fournitures / autres projets	703	152 336
Equipements et outillages / projets	724 675	529 973
Produits alimentaires / projets	17 250	12 686
Produits pharmaceutiques / projets	11 687	5 623
Carburants et lubrifiants	45 561	51 631
Electricité	33 621	26 147
Fournitures de bureaux	237 991	163 675
Divers achats	895 783	442 856
Total en DT	24 313 283	9 011 787

NOTE N°18 : CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Salaires et compléments de salaires / Direction Générale (*)	399 511	384 303
Salaires et compléments de salaires / personnel permanent (*)	1 150 610	948 832
Salaires et compléments de salaires / personnel détaché	-	19 232
Rémunération du Président du Conseil d'Administration	2 868	2 118
Congés payés (variation)	93 169	75 381
Charges sociales légales et autres charges de personnel	325 459	286 985
<i>Total en DT</i>	1 971 617	1 716 851

(*) Les salaires et compléments de salaires relatifs à l'exercice 2017 comprennent une prime exceptionnelle au profit du personnel permanent correspondant à deux salaires mensuels, pour un montant brut global de 90 378 DT, et une prime exceptionnelle au profit de la Direction Générale correspondant à quatre salaires mensuels, pour un montant brut global de 86 780 DT.

NOTE N°19 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	288 619	245 435
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	70 750
Reprises sur provisions pour risques et charges	-274 709	-1 336 500
Dotations aux provisions pour dépréciation des clients	2 504 550	1 303 512
Reprises sur provisions pour dépréciation des clients	-	-568 887
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	-	-22 642
<i>Total en DT</i>	2 518 460	-308 332

NOTE N°20 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Services extérieurs :	28 077 611	21 736 386
- Intéressements servis aux détachés STEG	1 734 370	1 599 871
- Autres intéressements servis	1 377 013	891 648
- Rémunération STEG / détachement de son personnel	1 541 978	1 654 161
- Transports sur ventes (d'équipements électriques)	2 481 403	314 258
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 034 733	2 681 745
- Honoraires et commissions d'assistance et de représentation commerciale à l'étranger (1)	2 120 654	1 267 492
- Sous-traitance générale STEG-IS Congo (2)	1 597 845	5 014 227
- Autres sous-traitance générale	1 925 956	2 385 685
- Transports et déplacements	2 502 410	1 267 925
- Missions et réceptions	2 404 208	1 517 951
- Frais de formation	78 234	40 511
- Loyers et charges locatives / projets	2 977 663	1 507 346
- Autres loyers et charges locatives	247 071	246 928
- Jetons de présence	60 000	20 000
- Services bancaires et assimilés	391 552	152 827
- Primes d'assurance (export, maladies) / projets	229 138	292 267
- Primes d'assurance / siège Tunis	231 644	13 092
- Frais postaux et de télécommunications	146 364	107 860
- Dons et subventions	45 650	47 717
- Timbres de voyage	18 360	9 300
- Maintenance informatique	28 556	26 368
- Frais de publicité / publications	110 422	131 509
- Entretiens et réparations	127 644	59 450
- Personnel extérieur à l'entreprise / chantiers à l'étranger	1 623 260	447 448
- Autres personnel extérieur à l'entreprise et autres services extérieurs	41 483	38 800
Impôts et taxes	563 344	487 498
Total en DT	28 640 955	22 223 884

1) Honoraires et commissions d'assistance et de représentation commerciale à l'étranger

Les honoraires et commissions d'assistance et de représentation commerciale à l'étranger qui sont à payer par la STEG-IS au titre des revenus comptabilisés en fonction des pourcentages d'avancement des projets et non encore encaissés au 31 décembre 2017 totalisent 2 120 654 DT et se détaillent comme suit :

Entité	Projet concerné	Charges 2017	Revenus 2017	%
MLT Investment	Sierra Leone	45 465	601 369	-
MEAC	Loudima Congo	283 563	-	-
	Mabombo Congo	504 224	234 604	-
AESG Africa Energy Services Group Ltd	Mbeya&Pwani Tanzanie	634 678	26 351 339	2%
MEAC	PEEDU	652 724	10 498 914	6%
TOTAL GÉNÉRAL EN DT		2 120 654	37 686 226	6%

2) Sous-traitance générale STEG-IS Congo

La STEG-IS a conclu avec sa filiale STEG-IS Congo des contrats de prestations de sous-traitance dans le cadre des projets réalisés (ou en cours de réalisation) dans la République du Congo (Loudima, Mabombo et PEEDU). La charge globale encourue par la STEG-IS, au titre de ces contrats de sous-traitance, s'élève à 1 597 845 DT en 2017, contre 5 014 227 DT en 2016, et se décompose comme suit :

Projet concerné	Charges 2016	Charges 2017	Total par projet
Loudima	1 529 074	-	1 529 074
Mabombo	3 485 153	74 707	3 559 860
PEEDU	-	1 523 138	1 523 138
TOTAL GÉNÉRAL EN DT	5 014 227	1 597 845	6 612 072

Ces charges ont été comptabilisées par la STEG-IS sur la base desdits contrats de prestations de sous-traitance et des factures établies par la STEG-IS Congo (entité ad hoc –*special purpose entity* - dont le capital est détenu à 100% par la STEG-IS et dont l'objet se limite à la réalisation des marchés obtenus par cette dernière dans la République du Congo).

Elles n'ont pas fait l'objet d'un audit sur pièces de notre part afin de s'assurer de leur réalité et de la fiabilité de leur montant. En outre, nous n'avons pas obtenu de rapports d'audit financier indépendant portant sur les états financiers de cette filiale relatifs aux exercices 2016 et 2017, ce qui constitue une limitation à nos travaux de certification des comptes de la STEG-IS, étant donné l'importance des dépenses engagées via cette filiale sur les projets au Congo (un total de 6 612 072 DT).

NOTE N°21 : CHARGES FINANCIÈRES

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Pertes de change	1 799 595	3 010 527
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	9 188	33 660
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-81 307	-125 398
Pénalités fiscales	2 781	5 106
<i>Total en DT</i>	1 730 257	2 923 895

NOTE N°22 : PRODUITS FINANCIERS

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Gains de change matérialisés	953 077	412 367
Gains de change non matérialisés / créances clients étrangers	1 116 189	1 096 912
Gains de change / actualisation trésorerie en devises	3 021 407	3 945 738
Gains de change non matérialisés / CC des sociétés du groupe	469 598	207 144
Autres gains de change non matérialisés	6 509	-
Intérêts créditeurs des CCB	64 527	107 488
Produits des placements monétaires	900 435	1 298 762
<i>Total en DT</i>	6 531 742	7 068 411

NOTE N°23 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Pertes résultant de l'apurement des comptes de tiers	1 679	77 104
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle (*)	-	171 175
Autres pertes exceptionnelles	46	355
<i>Total en DT</i>	1 725	248 634

(*) *Instituée par la loi de finances pour l'année 2017 et calculée au taux de 7,5% sur la base du bénéfice imposable relatif à l'exercice 2016 généré par les activités hors établissements stables situés à l'étranger.*

NOTE N°24 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Gains sur cession d'immobilisations	17 810	-
Profits résultant de l'apurement des comptes de tiers	11 094	39 399
Autres gains ordinaires	8 332	500
<i>Total en DT</i>	37 236	39 899

NOTE N°25 : IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
IS au titre des activités hors établissements stables situés à l'étranger (<i>voir note n°25-1</i>)	761 454	492 307
Provision IS au titre des activités de l'établissement stable situé à l'étranger - Projets Congo	200 000	252 666
Provision IS au titre des activités de l'établissement situé à l'étranger - Projets Tanzanie	300 000	-
<i>Total en DT</i>	1 261 454	744 973

NOTE N°25-1 : TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL*(En DT)*

	Exercice clos le 31 décembre 2017
Résultat net de l'exercice	1 222 425
Réintégrations :	59 230 429
- Impôts sur les sociétés	761 454
- Charges relatives aux établissements stables situés à l'étranger	49 582 772
- Quote-part de frais généraux du siège de Tunis imputable aux établissements situés à l'étranger	5 318 380
- Pénalités fiscales	2 781
- Timbres de voyage	18 360
- Dotations aux provisions non déductibles	43 636
- Dons et subventions	3 450
- Pertes de change non réalisées en 2017	20 699
- Gains de change déduits en 2016 et réalisés en 2017	3 478 897
Déductions :	-54 978 490
- Produits réalisés par les établissements stables situés à l'étranger	-52 011 748
- Dividendes	-
- Reprises sur provisions non déductibles	-81 307
- Gains de change non réalisés en 2017	-2 885 342
- Pertes de change réintégréées en 2016 et réalisées en 2017	-93
Bénéfice fiscal	5 474 364
Moins : Produits hors exploitation :	918 245
- Produits des placements monétaires	900 435
- Plus-values sur cession d'immobilisations corporelles	17 810
Bénéfice provenant de l'exploitation	4 556 119
Chiffre d'affaires total (hors établissements stables situés à l'étranger)	2 724 543
Chiffre d'affaires à l'export (hors établissements stables situés à l'étranger)	2 420 437
Bénéfice à l'exportation	4 047 578
Bénéfice local	1 426 786
Impôts sur les sociétés :	761 454
- IS au taux de 25% (exigible en Tunisie)	356 697
- IS au taux de 10% (exigible en Tunisie)	404 758
Acomptes provisionnels	-443 077
Retenues à la source	-12 308
Impôt sur les sociétés à payer (en Tunisie)	306 069

NOTE N°26 : PASSIFS ÉVENTUELS

Le 29 décembre 2016, la STEG-IS a reçu une notification des résultats de la vérification préliminaire de sa situation fiscale au titre des exercices 2012, 2013 et 2014, effectuée par la Direction des Grandes Entreprises (DGE). Cette vérification a porté sur l'impôt sur les sociétés et les acomptes provisionnels.

L'administration fiscale, après avoir considéré les projets Rwanda et Cameroun comme étant des établissements stables (même si la STEG-IS ne les a pas créés effectivement et n'a pas payé d'impôts sur les résultats aux autorités locales au titre de ces projets), et séparé les produits et les charges concernant ces établissements stables de fait en se basant sur des informations partielles et non fiables (se rapportant notamment aux frais généraux à répartir sur la base du chiffre d'affaires de chaque activité séparée fiscalement par rapport au chiffre d'affaires total de l'année), a redressé à la hausse les bénéfices imposables des autres activités.

De ce fait, elle réclame le paiement d'un complément d'impôt de 2 373 731 DT (dont 805 206 DT de pénalités) sur la base des bénéfices redressés des activités réalisées en dehors des projets Rwanda et Cameroun, s'analysant comme suit :

	2012		2013		2014	
	<i>Principal</i>	<i>Pénalités</i>	<i>Principal</i>	<i>Pénalités</i>	<i>Principal</i>	<i>Pénalités</i>
Impôt sur les Sociétés	794 470	427 028	-	5	-	-
Acomptes provisionnels	-	-	715 023	357 512	59 032	20 661
<i>Sous-totaux annuels</i>	<i>1 221 498</i>		<i>1 072 540</i>		<i>79 693</i>	
Total Général en DT			2 373 731			

La STEG-IS a répondu, dans le délai légal, à cette notification en démontrant le caractère non fondé et exagéré des redressements effectués, en s'appuyant sur les textes légaux qui sont applicables dans les circonstances et en fournissant les preuves matérielles requises. En effet, la STEG-IS a constaté que les bénéfices redressés représentent 142% du chiffre d'affaires en 2012 et 88% du chiffre d'affaires en 2013, ce qui est inacceptable.

Plusieurs réunions ont été tenues avec les vérificateurs de la DGE pour discuter les éléments de réponse avancés par la STEG-IS. Le 13 juillet 2017, la DGE a répondu à l'opposition de la STEG-IS en acceptant le principe de répartition des frais généraux entre les activités sur la base du critère du chiffre d'affaires, sous réserve de la communication des éléments probants justifiant la détermination des montants réels de ces charges communes.

Les résultats de cette vérification fiscale préliminaire n'ont donné lieu à la constitution d'aucune provision pour risque fiscal étant donné que la Direction considère qu'il est plus improbable que probable que la STEG-IS supporte un complément d'impôt sur les sociétés au titre de ses activités réalisées en dehors des projets Rwanda et Cameroun au cours des exercices 2012 et 2013.

Jusqu'à la date d'établissement des présents états financiers (en octobre 2018), la DGE n'a pas encore émis d'arrêté de taxation d'office. Signalons, enfin, qu'une provision pour risque fiscal (local) a été constituée par la STEG-IS au cours des exercices antérieurs pour un montant de 343 321 DT.

NOTE N°27 : OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

a) Identification des parties liées

Les parties liées à la société STEG International Services (STEG-IS), autres que les dirigeants sociaux (Président du Conseil d'Administration, Directeur Général et Directeur Général Adjoint), sont les suivantes :

- Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG), actionnaire principal ;
- STEG-IS Congo (filiale) ;
- Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited - SIC (filiale en Tanzanie) ;
- SCL Énergie Solution (Joint Venture au Sénégal) ;
- Société Tuniso-Saoudienne de l'Électricité et du Gaz (Joint Venture en Arabie Saoudite) ;
- Société IDC, actionnaire et administrateur.

b) Transactions et soldes relatifs aux parties liées

1) En avril 2009, la société STEG International Services (STEG-IS) a renouvelé les termes de la convention cadre conclue avec son principal actionnaire, la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG). Les principales dispositions de cette convention qui a pour objet de fixer les modalités de coopération en matière de détachement de personnel, de formation et de location de matériel d'essais et de mesure, afin de faire bénéficier la STEG-IS de l'assistance de la STEG dans la réalisation des prestations relevant des domaines de son activité d'exploitation, se résument comme suit :

- *Durée* : Trois années à partir de la date d'expiration de la précédente convention (conclue pour deux années à partir de mars 2007), renouvelables pour la même période par tacite reconduction sauf résiliation demandée par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de trois mois ;
- *Rémunération* :
 - Détachement normal : La rémunération des agents détachés et tous les frais annexes liés à l'exercice de leur mission sont pris en charge directement par la STEG-IS ;
 - Détachement pour mission : La rémunération du personnel détaché pour mission continue à être servie directement à l'intéressé par la STEG et la STEG-IS accordera directement à l'agent détaché un intéressement. En cas de déplacement en Tunisie ou à l'étranger, le personnel détaché sera intégralement pris en charge par la STEG-IS ;
- *Remboursement de la rémunération* : La STEG-IS rembourse à la STEG la rémunération des agents en détachement normal, qui continuent à être payés par cette dernière, majorée des frais de gestion fixés à 15% ainsi que la rémunération des agents en détachement pour missions suivant le barème joint à la convention ;
- *Modalités de paiement* : La STEG-IS procède au paiement dans un délai maximum de 60 jours à compter de la réception du mémoire de règlement trimestriel.

En septembre 2011, les deux sociétés ont signé un avenant n°2 à cette convention cadre en vertu duquel la STEG percevra 10% de la rémunération de ses agents en position de détachement normal auprès de la STEG-IS et payés directement par cette dernière. Le pourcentage sus-indiqué est appliqué à la rémunération brute de l'agent concerné pendant la période de son détachement (salaire de base majoré des indemnités permanentes et occasionnelles).

Dans le cadre de ladite convention cadre et au titre de l'exercice 2017, les prestations de services facturées (ou à facturer) par la STEG à la STEG-IS se sont élevées à 1 541 978 DT et les intéressements servis (ou à servir) au personnel de la STEG détaché pour mission auprès de la STEG-IS ont atteint 1 691 572 DT. Au 31 décembre 2017, le solde au bilan de la STEG-IS du fournisseur STEG, au titre des prestations fournies objet de cette convention cadre, est de 1 861 168 DT.

- 2) Au cours de l'exercice 2015, la STEG-IS a financé les frais de constitution et d'autres frais antérieurs au démarrage de sa filiale STEG-IS Congo (dont le capital est entièrement détenu par la STEG-IS) pour un montant global de 109 547 DT (soit l'équivalent de 29 564 700 Francs CFA) s'analysant comme suit :

	Montant en Francs CFA	Montant en DT
Frais de constitution	3 357 200	12 437
Frais antérieurs au démarrage	12 207 500	45 225
Avances de trésorerie	14 000 000	51 865
TOTAL	29 564 700	109 547

Selon le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la STEG-IS Congo, tenue à Brazzaville le 18 septembre 2015, ces avances de trésorerie non rémunérées seront remboursées à la STEG-IS (société mère) lorsque cette filiale entrera en exploitation.

Un montant de 11 520 DT (soit l'équivalent de 3 100 000 Francs CFA) a été remboursé par la STEG-IS Congo au cours de l'exercice 2017. Un reliquat de 118 930 DT par application du cours de change en vigueur au 31 décembre 2017 (soit l'équivalent de 26 464 700 Francs CFA) figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté à cette date.

Par ailleurs, la STEG-IS a financé, au cours de l'exercice 2016, l'acquisition du matériel roulant et d'autres frais liés à l'exécution, par sa filiale STEG-IS Congo, des prestations de sous-traitance relatives aux projets Mabombo et Loudima dans la République du Congo, et ce, pour un montant cumulé de 2 343 565 DT par application du cours de change en vigueur au 31 décembre 2017 (soit l'équivalent de 521 500 000 Francs CFA) s'analysant comme suit :

	Montant en Francs CFA	Montant en DT
Matériel roulant et outillages	250 000 000	1 123 473
Frais liés à l'exécution des prestations de sous-traitance	271 500 000	1 220 092
TOTAL	521 500 000	2 343 565

Au cours de l'exercice 2017, la STEG-IS a accordé à la STEG-IS Congo diverses avances de trésorerie pour un montant de 38 197 DT (soit l'équivalent de 8 500 000 Francs CFA).

Au titre de toutes ces avances de trésorerie non rémunérées, la STEG-IS Congo (société du groupe) affiche un solde débiteur de 2 500 692 DT au niveau des autres actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2017.

3) Le 15 février 2016, la STEG-IS a conclu avec sa filiale STEG-IS Congo, deux contrats portant sur l'exécution des prestations de sous-traitance relatives aux marchés suivants :

- Contrat liant la STEG-IS à la société MAT-DGGT Congo et portant sur les travaux d'électrification de l'Institut de Formation Technique et Professionnelle (IFTPL) de Loudima dans la République du Congo, pour un montant de 428 040 000 Francs CFA ;
- Contrat liant la STEG-IS à la société MAT-DGGT Congo et portant sur les travaux d'électrification de la localité de Mabombo dans la République du Congo, pour un montant de 998 760 000 Francs CFA.

De son côté, la STEG-IS fournira à la STEG-IS Congo les prestations d'assistance technique nécessaires à la réalisation des projets Loudima et Mabombo, s'analysant comme suit :

- Coordination et supervision de l'ensemble des plans, commandes et exécution des travaux de construction d'infrastructure électrique et câblage de réseaux électriques ;
- Mise à disposition périodique de personnel qualifié chargé du montage et de la supervision des chantiers d'exécution du marché.

En 2017, la STEG-IS Congo a facturé à la STEG-IS des prestations de sous-traitance relatives au projet Mabombo, pour un montant de 74 707 DT (soit l'équivalent de 19 975 200 Francs CFA).

Rappelons qu'en 2016, la STEG-IS a facturé à la STEG-IS Congo des prestations d'assistance technique relatives aux projets Loudima et Mabombo, pour les montants respectifs de 28 512 DT (soit l'équivalent de 7 587 079 Francs CFA) et 60 759 DT (soit l'équivalent de 16 167 921 Francs CFA).

La dette de la STEG-IS Congo envers la STEG-IS, résultant de ces prestations d'assistance technique, s'élève à 106 752 DT au 31 décembre 2017 (voir Note 7 des états financiers).

4) Le 15 février 2017, la STEG-IS a conclu avec la STEG-IS Congo un contrat de prestations de sous-traitance relatives au projet PEEDU, pour un montant annuel forfaitaire de 342 432 000 Francs CFA. Aux termes de ce contrat, la STEG-IS Congo s'engage à fournir les services suivants :

- Mise à disposition du personnel expatrié spécialisé ;
- Mise à disposition d'un local à titre de domiciliation, y compris le matériel informatique et bureautique ;
- Mise à disposition du matériel roulant.

Au titre de l'exercice 2017, la STEG-IS Congo a facturé à la STEG-IS des prestations de services (location véhicule, location manitou, mise à disposition du personnel, domiciliation, etc.) relatives au projet PEEDU pour un montant de 1 523 138 DT (soit l'équivalent de 342 432 000 Francs CFA).

La dette de la STEG-IS envers la STEG-IS Congo, résultant de ces prestations de sous-traitance, s'élève à 1 445 091 DT au 31 décembre 2017 (voir Note 13 des états financiers).

- 5) Au cours de l'exercice 2016, la STEG-IS a financé l'acquisition de véhicules et d'autres frais liés à l'obtention de l'agrément pour l'exercice de son activité, par sa filiale Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC), dont le capital est entièrement détenu par la STEG-IS, pour un montant cumulé de 348 492 DT (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens et 107 600 USD).

La filiale SIC Tanzanie s'est engagée à rembourser à la STEG-IS la totalité de ces avances de trésorerie non rémunérées selon le calendrier suivant :

- 96 827 DT (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens) avant la fin de l'exercice 2017 ;
- 251 665 DT (soit l'équivalent de 107 600 USD) avant la fin de l'exercice 2018.

D'autres avances de trésorerie non rémunérées, totalisant la somme de 258 697 DT (soit l'équivalent de 68 523 210 Shillings Tanzaniens et 76 683 USD), ont été accordées par la STEG-IS à sa filiale SIC Tanzanie au cours de l'exercice 2017.

En 2017, un montant de 92 182 DT a été remboursé par la filiale SIC Tanzanie à la STEG-IS (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens).

Le reliquat non remboursé des avances de trésorerie non rémunérées, accordées en 2016 et 2017, figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2017. En effet, la société du groupe SIC Tanzanie affiche un solde débiteur de 532 431 DT à cette date.

- 6) Pour le financement de ses activités d'exploitation et afin d'accélérer l'encaissement du prêt BIDC, la STEG-IS a accordé à la société sénégalaise SCL Énergie Solution (dont le capital est détenu par la STEG-IS à raison de 50%), diverses avances de trésorerie non rémunérées pour un montant de 86 611 DT (soit l'équivalent de 26 008 199 Francs CFA). Cette société du groupe affiche un solde débiteur de 85 872 DT (soit l'équivalent de 19 108 554 Francs CFA) parmi les autres actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2017.
- 7) Au cours de l'exercice 2017, la STEG-IS a facturé à la société SCL Énergie Solution des prestations d'études, d'assistance technique et de supervision des travaux d'électrification rurale de 111 localités dans la concession de Mbour au Sénégal, pour un montant cumulé de 359 278 DT.

Au 31 décembre 2017, le solde au bilan de la STEG-IS du client SCL Énergie Solution au titre de ces prestations de services est de 1 332 347 DT.

- 8) Au cours de l'exercice 2015, la STEG-IS a facturé à la Société Tunisio-Saoudienne de l'Électricité et du Gaz - STEG-IS SAUDI (dont le capital est détenu par la STEG-IS à raison de 50%), des services d'inspection de la turbine MHI, pour un montant de 126 357 DT.

Au cours de l'exercice 2017, la STEG-IS a facturé à la STEG-IS SAUDI, des prestations d'assistance technique, pour un montant de 795 227 DT.

Au 31 décembre 2017, le solde au bilan de la STEG-IS du client STEG-IS SAUDI est de 904 716 DT.

- 9) Au cours de l'exercice 2015, la STEG-IS a facturé à la société IDC, actionnaire et administrateur, des travaux de sous-traitance dans le cadre du projet de la centrale de Balingué au Mali, pour un montant de 133 728 DT. Au 31 décembre 2017, le solde au bilan de la STEG-IS du client IDC, au titre de ces prestations de services, est de 72 617 DT.

NOTE N°28 : TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Revenus et autres produits d'exploitation	52 215 986	43 273 177
Production stockée / Destockage de production	2 875 212	-8 263 490
PRODUCTION	55 091 198	35 009 687
Achats d'approvisionnements	-24 313 283	-9 011 787
Services extérieurs et autres charges externes	-28 077 611	-21 736 386
VALEUR AJOUTÉE BRUTE	2 700 304	4 261 514
Charges de personnel	-1 971 617	-1 716 851
Impôts et taxes	-563 344	-487 498
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	165 343	2 057 165
Charges financières	-1 802 376	-3 015 633
Produits financiers	6 531 742	7 068 411
Autres pertes ordinaires	-1 725	-248 634
Autres gains ordinaires	37 236	39 899
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)	-2 446 341	400 070
Impôts sur le résultat	-1 261 454	-744 973
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	1 222 425	5 556 305

**ANNEXE 1: ETAT DE RESULTAT DES
ACTIVITÉS HORS ÉTABLISSEMENTS STABLES SITUÉS À L'ÉTRANGER**

ETAT DE RESULTAT (Montants exprimés en dinars)		Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015
PRODUITS D'EXPLOITATION	Revenus	2 724 543	1 827 591	18 897 855
	Autres produits d'exploitation	11 314	13 381	17 439
	Transfert quote-part de frais généraux du siège imputable aux établissements stables situés à l'étranger	5 318 380	5 054 124	2 890 345
	Total des produits d'exploitation	8 054 237	6 895 096	21 805 639
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation des travaux en cours	-	-	7 614 089
	Achats d'approvisionnements consommés	-297 822	-322 790	-10 108 741
	Charges de personnel	-1 515 037	-1 443 468	-1 887 781
	Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)	-323 067	765 663	1 112 944
	Autres charges d'exploitation	-5 077 582	-4 106 926	-13 263 417
	Total des charges d'exploitation	-7 213 508	-5 107 521	-16 532 906
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	840 729	1 787 575	5 272 733
	Charges financières	-4 759	75 335	-1 425 600
	Produits financiers	4 014 291	4 912 470	4 540 293
	Autres pertes ordinaires	-46	-248 569	-21 373
	Autres gains ordinaires	23 068	16 795	2 327
	Résultat des activités ordinaires avant impôt	4 873 283	6 543 606	8 368 380
	Impôt sur les sociétés	-761 454	-492 307	-571 618
	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	4 111 829	6 051 299	7 796 762

ANNEXE 2: ETATS DE RESULTATS DES ÉTABLISSEMENTS STABLES SITUÉS À L'ÉTRANGER
ÉTABLISSEMENT STABLE - PROJETS TANZANIE

ÉTAT DE RÉSULTAT (Montants exprimés en dinars)		Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015
PRODUITS D'EXPLOITATION	Revenus	25 439 270	5 321 056	19 505 666
	Autres produits d'exploitation	35 419	-	18 598
	Total des produits d'exploitation	25 474 689	5 321 056	19 524 264
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation des travaux en cours	1 248 572	-1 903 796	-4 574 067
	Achats d'approvisionnements consommés	-15 188 204	-1 143 245	-4 033 461
	Sous-traitance générale	-164 704	-555 369	-3 827 305
	Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)	19 443	22 642	-22 642
	Autres charges d'exploitation	-7 987 047	-2 805 276	-4 239 236
	Quote-part de frais généraux du siège imputable aux projets Tanzanie	-2 736 302	-649 144	-2 768 389
	Total des charges d'exploitation	-24 808 242	-7 034 188	-19 465 100
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	666 447	-1 713 132	59 164
	Charges financières	-377 516	-329 224	-524 427
	Produits financiers	43 353	296 022	321 507
	Autres pertes ordinaires	-1 679	-	-
	Autres gains ordinaires	786	70	-
	Résultat des activités ordinaires avant impôt	331 391	-1 746 264	-143 756
	Impôt sur les sociétés	-300 000	-	-490 236
	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	31 391	-1 746 264	-633 992

ÉTABLISSEMENT STABLE - PROJETS TCHAD

ÉTAT DE RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

		Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015
PRODUITS D'EXPLOITATION	Revenus	1 212 406	1 530 379	859 293
	Autres produits d'exploitation	-	-	-
	Total des produits d'exploitation	1 212 406	1 530 379	859 293
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation des travaux en cours	-	-	-
	Achats d'approvisionnements consommés	-5 582	-107 807	-9 974
	Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)	255 266	-1 048 860	-1 151 877
	Autres charges d'exploitation	-555 664	-779 436	-689 993
	Quote-part de frais généraux du siège imputable aux projets Tchad	-130 410	-186 699	-121 956
	Total des charges d'exploitation	-436 390	-2 122 802	-1 973 800
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	776 016	-592 423	-1 114 507
	Charges financières	-23 950	-3 447	-13 316
	Produits financiers	58 931	48 640	1 184
	Autres pertes ordinaires	-	-	-
	Autres gains ordinaires	4 077	19 125	747
	Résultat des activités ordinaires avant impôt	815 074	-528 105	-1 125 892
	Impôt sur les sociétés	-	-	-
	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	815 074	-528 105	-1 125 892

ÉTABLISSEMENT STABLE - PROJETS CONGO

ÉTAT DE RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

		Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015
PRODUITS D'EXPLOITATION	Revenus	10 733 518	14 213 116	-
	Autres produits d'exploitation	-	3 363	-
	Total des produits d'exploitation	10 733 518	14 216 479	-
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation des travaux en cours	883 743	273 368	-
	Achats d'approvisionnements consommés	-3 470 691	-3 475 384	-
	Sous-traitance générale	-3 095 113	-4 700 398	-
	Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)	-2 470 102	-	-
	Autres charges d'exploitation	-5 714 070	-2 942 342	-
	Quote-part de frais généraux du siège imputable aux projets Congo	-1 154 520	-1 733 933	-
	Total des charges d'exploitation	-15 020 753	-12 578 689	-
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-4 287 235	1 637 790	-
	Charges financières	-685 437	-868 527	-
	Produits financiers	1 718 766	762 780	-
	Autres pertes ordinaires	-	-	-
	Autres gains ordinaires	-	-	-
	Résultat des activités ordinaires avant impôt	-3 253 906	1 532 043	-
	Impôt sur les sociétés	-200 000	-252 666	-
	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-3 453 906	1 279 377	-

ÉTABLISSEMENT STABLE - PROJET LIBAN

ÉTAT DE RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

Exercice clos le 31 décembre 2017 Exercice clos le 31 décembre 2016 Exercice clos le 31 décembre 2015

PRODUITS D'EXPLOITATION	Revenus	848 661	1 255 195	-
	Autres produits d'exploitation	-	-	-
	Total des produits d'exploitation	848 661	1 255 195	-
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation des travaux en cours	-	-	-
	Achats d'approvisionnements consommés	-	-	-
	Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)	-	568 887	-
	Autres charges d'exploitation	-210 889	-750 088	-
	Quote-part de frais généraux du siège imputable au projet Liban	-91 284	-153 128	-
	Total des charges d'exploitation	-302 173	-334 329	-
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	546 488	920 866	-
	Charges financières	-287	-331	-
	Produits financiers	167 273	230 070	-
	Autres pertes ordinaires	-	-	-
	Autres gains ordinaires	-	3 909	-
	Résultat des activités ordinaires avant impôt	713 474	1 154 514	-
	Impôt sur les sociétés	-	-	-
	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	713 474	1 154 514	-

ÉTABLISSEMENT STABLE - PROJET RWANDA

ÉTAT DE RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	10 250 208	-	-
Autres produits d'exploitation	-	-	-
Total des produits d'exploitation	10 250 208	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des travaux en cours	1 401 816	369 012	-
Achats d'approvisionnements consommés	-4 779 972	-35 431	-
Sous-traitance générale	-263 572	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)	-	-	-
Autres charges d'exploitation	-4 133 594	-340 642	-
Quote-part de frais généraux du siège imputable au projet Rwanda	-1 102 534	-	-
Total des charges d'exploitation	-8 877 856	-7 061	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 372 352	-7 061	-
Charges financières	-610 888	-	-
Produits financiers	18 148	35 595	-
Autres pertes ordinaires	-	-65	-
Autres gains ordinaires	59	-	-
Résultat des activités ordinaires avant impôt	779 671	28 469	-
Impôt sur les sociétés	-	-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	779 671	28 469	-

ÉTABLISSEMENT STABLE - PROJET SENEGAL

ÉTAT DE RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	359 278	565 436	-
Autres produits d'exploitation	-	-	-
Total des produits d'exploitation	359 278	565 436	-
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des travaux en cours	-	-	-
Achats d'approvisionnements consommés	-7 910	-987	-
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)	-	-	-
Autres charges d'exploitation	-569 424	-331 853	-
Quote-part de frais généraux du siège imputable au projet Sénégal	-38 645	-68 981	-
Total des charges d'exploitation	-615 979	-401 821	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-256 701	163 615	-
Charges financières	-73	-	-
Produits financiers	192 504	33 327	-
Autres pertes ordinaires	-	-	-
Autres gains ordinaires	-	-	-
Résultat des activités ordinaires avant impôt	-64 270	196 942	-
Impôt sur les sociétés	-	-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-64 270	196 942	-

ÉTABLISSEMENT STABLE - PROJET SIERRA LEONE

ÉTAT DE RÉSULTAT (Montants exprimés en dinars)		Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015
PRODUITS D'EXPLOITATION	Revenus	601 369	18 543 660	-
	Autres produits d'exploitation	-	-	-
	Total des produits d'exploitation	601 369	18 543 660	-
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation des travaux en cours	-658 919	-7 002 074	-
	Achats d'approvisionnements consommés	-563 102	-3 926 143	-
	Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)	-	-	-
	Autres charges d'exploitation	-1 325 876	-5 184 937	-
	Quote-part de frais généraux du siège imputable au projet Sierra Leone	-64 685	-2 262 239	-
	Total des charges d'exploitation	-2 612 582	-18 375 393	-
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-2 011 213	168 267	-
	Charges financières	-27 347	-1 797 701	-
	Produits financiers	318 476	749 507	-
	Autres pertes ordinaires	-	-	-
	Autres gains ordinaires	9 246	-	-
	Résultat des activités ordinaires avant impôt	-1 710 838	-879 927	-
	Impôt sur les sociétés	-	-	-
	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-1 710 838	-879 927	-

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA SOCIÉTÉ STEG INTERNATIONAL
SERVICES (STEG-IS) - TUNIS**

RAPPORT GÉNÉRAL

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société STEG International Services - STEG-IS (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 72 853 920 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 1 225 425 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 31 octobre 2018

Le commissaire aux comptes

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI, Associé Gérant

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA SOCIÉTÉ STEG INTERNATIONAL
SERVICES (STEG-IS) - TUNIS**

RAPPORT SPÉCIAL

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017
(antérieures et nouvelles)**

- 1) En application des termes de la convention cadre conclue en 2009 avec la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG), principal actionnaire et administrateur, et portant sur la fixation des modalités de coopération en matière de détachement de personnel, de formation et de location de matériel d'essais et de mesure, afin de faire bénéficier la STEG-IS de l'assistance de la STEG dans la réalisation de ses activités d'exploitation, telle que complétée et modifiée par les avenants subséquents, les prestations de services facturées (ou à facturer) par la STEG à la STEG-IS se sont élevées à 1 541 978 DT et les intéressements servis (ou à servir) au personnel de la STEG détaché pour mission auprès de la STEG-IS ont atteint 1 691 572 DT au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Au passif du bilan de la STEG-IS arrêté à cette date, le solde du fournisseur STEG, au titre des prestations fournies en exécution de cette convention cadre et de ses avenants, est de 1 861 168 DT.

- 2) Au cours de l'exercice 2015, la STEG-IS a financé les frais de constitution et d'autres frais antérieurs au démarrage de sa filiale - à 100% - STEG-IS Congo, pour un montant cumulé de 109 547 DT (soit l'équivalent de 29 564 700 Francs CFA). La STEG-IS Congo s'est engagée à rembourser à la STEG-IS la totalité de ces avances de trésorerie non rémunérées après son entrée en exploitation (décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la STEG-IS Congo, tenue à Brazzaville le 18 septembre 2015). Un montant de 11 520 DT (soit l'équivalent de 3 100 000 Francs CFA) a été remboursé par la STEG-IS Congo au cours de l'exercice 2017. Un reliquat de 118 930 DT par application du cours de change en vigueur au 31 décembre 2017 (soit l'équivalent de 26 464 700 Francs CFA) figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté à cette date.

- 3) Au cours de l'exercice 2016, la STEG-IS a financé l'acquisition du matériel roulant et d'autres frais liés à l'exécution, par sa filiale STEG-IS Congo, des prestations de sous-traitance relatives aux projets Mabombo et Loudima dans la République du Congo, pour un montant cumulé de 2 343 565 DT par application du cours de change en vigueur au 31 décembre 2017 (soit l'équivalent de 521 500 000 Francs CFA). Ces avances de trésorerie non rémunérées n'ont fait l'objet d'aucun remboursement jusqu'au 31 décembre 2017.
- 4) Au cours de l'exercice 2017, la STEG-IS a accordé à la STEG-IS Congo diverses avances de trésorerie non rémunérées pour un montant de 38 197 DT (soit l'équivalent de 8 500 000 Francs CFA) non encore remboursé à la date de clôture.

Au titre de toutes ces avances de trésorerie non rémunérées, la STEG-IS Congo (société du groupe) affiche un solde débiteur de 2 500 692 DT au niveau des autres actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2017.

- 5) En date du 15 février 2016, la STEG-IS a conclu la STEG-IS Congo deux contrats portant sur des prestations de sous-traitance relatives aux marchés suivants :
 - Contrat liant la STEG-IS à la société MAT-DGGT Congo et portant sur les travaux d'électrification de l'Institut de Formation Technique et Professionnelle de Loudima (IFTPL) dans la République du Congo, pour un montant de 428 040 000 Francs CFA ;
 - Contrat liant la STEG-IS à la société MAT-DGGT Congo et portant sur les travaux d'électrification de la localité de Mabombo dans la République du Congo, pour un montant de 998 760 000 Francs CFA.

En contrepartie, la STEG-IS fournira à la STEG-IS Congo les prestations d'assistance technique nécessaires à la réalisation des projets Loudima et Mabombo, s'analysant comme suit :

- Coordination et supervision de l'ensemble des plans, commandes et exécution des travaux de construction d'infrastructure électrique et câblage de réseaux électriques ;
- Mise à disposition périodique de personnel qualifié chargé du montage et de la supervision des chantiers d'exécution du marché.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la STEG-IS Congo a facturé à la STEG-IS des prestations de sous-traitance relatives au projet Mabombo, pour un montant de 74 707 DT (soit l'équivalent de 19 975 200 Francs CFA).

En 2016, la STEG-IS a facturé à la STEG-IS Congo des prestations d'assistance technique liées aux projets Loudima et Mabombo, pour les montants respectifs de 28 512 DT (soit l'équivalent de 7 587 079 Francs CFA) et 60 759 DT (soit l'équivalent de 16 167 921 Francs CFA).

La dette de la STEG-IS Congo envers la STEG-IS, résultant de ces prestations d'assistance technique, s'élève à 106 752 DT au 31 décembre 2017.

- 6) En date du 15 février 2017, la STEG-IS a conclu avec la STEG-IS Congo un autre contrat de prestations de sous-traitance relatives au projet PEEDU dans la République du Congo, pour un montant annuel forfaitaire de 342 432 000 Francs CFA. Aux termes de ce nouveau contrat, la STEG-IS Congo s'engage à mettre à disposition de la STEG-IS :
 - Du personnel expatrié spécialisé ;
 - Un local à titre de domiciliation y compris le matériel informatique et bureautique ;
 - Du matériel roulant.

Au titre de l'exercice 2017, la STEG-IS Congo a facturé à la STEG-IS des prestations de services (location véhicule, location manitou, mise à disposition du personnel, domiciliation, etc.) relatives au projet PEEDU pour un montant de 1 523 138 DT (soit l'équivalent de 342 432 000 Francs CFA).

La dette de la STEG-IS envers la STEG-IS Congo, résultant des prestations de sous-traitance, s'élève à 1 445 091 DT au 31 décembre 2017.

- 7) Pour le financement de ses activités d'exploitation et afin d'accélérer l'encaissement du prêt BIDC, la STEG-IS a accordé à la société sénégalaise SCL Energie Solution (dont le capital est détenu par la STEG-IS à raison de 50%), diverses avances de trésorerie non rémunérées pour un montant de 86 611 DT (soit l'équivalent de 26 008 199 Francs CFA). Le solde non encore remboursé de 85 872 DT par application du cours de change en vigueur au 31 décembre 2017 (soit l'équivalent de 19 108 554 Francs CFA), figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté à cette date.
- 8) Au cours de l'exercice 2017, la STEG-IS a facturé à la société SCL Energie Solution des prestations d'études, d'assistance technique et de supervision des travaux d'électrification rurale de 111 localités dans la concession de Mbour au Sénégal, pour un montant cumulé de 359 278 DT. Au 31 décembre 2017, le solde au bilan de la STEG-IS du client SCL Energie Solution, au titre de ces prestations de services, est de 1 332 347 DT.
- 9) Au cours de l'exercice 2016, la STEG-IS a financé l'acquisition de véhicules et d'autres frais liés à l'obtention de l'agrément pour l'exercice de son activité, par sa filiale à 100% Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC), pour un montant cumulé de 348 492 DT (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens et 107 600 USD).

La filiale SIC Tanzanie s'est engagée à rembourser à la STEG-IS la totalité de ces avances de trésorerie non rémunérées selon le calendrier suivant :

- 96 827 DT (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens) avant la fin de 2017 ;
- 251 665 DT (soit l'équivalent de 107 600 USD) avant la fin de 2018.

En 2017, un montant de 92 182 DT a été remboursé par la filiale SIC Tanzanie (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens). Le reliquat non encore remboursé de ces avances de trésorerie non rémunérées, s'élevant à 267 268 DT par application du cours de change en vigueur au 31 décembre 2017 (soit l'équivalent de 107 600 USD), figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté à cette date.

- 10) Au cours de l'exercice 2017, la STEG-IS a accordé à sa filiale SIC Tanzanie d'autres avances de trésorerie non rémunérées pour un montant cumulé de 258 697 DT (soit l'équivalent de 68 523 210 Shillings Tanzaniens et 76 683 USD).

Le solde de la société du groupe SIC Tanzanie au titre des diverses avances de trésorerie non encore remboursées figure au niveau des actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2017 pour un montant de 532 431 DT.

- 11) Au cours de l'exercice 2015, la STEG-IS a facturé à la Société Tunisio-Saoudienne de l'Électricité et du Gaz - STEG-IS SAUDI (dont le capital est détenu par la STEG-IS à raison de 50%), des services d'inspection de la turbine MHI, pour un montant de 126 357 DT. Aucun remboursement n'a été effectué jusqu'au 31 décembre 2017.

12) Au cours de l'exercice 2017, la STEG-IS a facturé à la STEG-IS SAUDI, des prestations d'assistance technique, pour un montant de 795 227 DT.

Au 31 décembre 2017, le solde au bilan de la STEG-IS du client STEG-IS SAUDI est débiteur de 904 716 DT, en appliquant le cours de change en vigueur à cette date.

Obligations et engagements de la STEG-IS envers ses dirigeants

1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 13 novembre 2015. Elle se compose des éléments suivants : un salaire mensuel (servi au Directeur Général en tant que cadre de la STEG en détachement normal auprès de la STEG-IS), une indemnité de gestion et de représentation, une indemnité de logement, une indemnité de restauration, une prime de bilan et une prime exceptionnelle (dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration). Le Directeur Général bénéficie également de certains avantages en nature dont notamment : une voiture de fonction, un quota de bons de carburant, la prise en charge des factures de téléphone, d'électricité et de gaz (dans la limite des plafonds appliqués) ainsi que la prise en charge des frais de mission à l'étranger.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint (DGA) a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 13 novembre 2015. Elle se compose des éléments suivants : un salaire mensuel (servi au DGA en tant que cadre de la STEG en détachement normal auprès de la STEG-IS), une indemnité de gestion et de représentation, une indemnité de restauration, une prime de bilan et une prime exceptionnelle (dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration). Le Directeur Général Adjoint bénéficie également de certains avantages en nature dont notamment : une voiture de fonction, un quota de bons de carburant, la prise en charge des factures de téléphone, d'électricité et de gaz (dans la limite des plafonds appliqués) ainsi que la prise en charge des frais de mission à l'étranger.
- Le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une rémunération mensuelle de 150 DT, fixée par référence au décret n°90-1855 du 10 novembre 1990, relatif au régime de rémunération des chefs d'entreprises à majorité publique, modifié par le décret n°2015-2217 du 11 décembre 2015.

2) Les charges encourues par la STEG-IS au titre de ses dirigeants, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, se présentent comme suit :

Charges de l'exercice	Directeur Général	Directeur Général Adjoint	Membres du Conseil d'Administration
Salaires, primes et indemnités	222 872	172 652	-
Charges sociales légales	9 830	9 126	-
Avantages en nature (bons de carburant, frais de téléphone, d'électricité et de gaz ...)	19 555	18 671	-
Jetons de présence	-	-	40 000
Total en DT	252 257	200 449	40 000

Ces charges relatives aux dirigeants n'incluent pas les frais de mission à l'étranger dont le montant cumulé s'élève à 43744 DT pour le Directeur Général et 139 359 DT pour le Directeur Général Adjoint (sans compter les prix des billets d'avion).

En dehors des conventions précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 31 octobre 2018

Le commissaire aux comptes

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI, *Associé Gérant*